



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# LE SAVOIR, CLÉ DE NOTRE AVENIR

LE PERFECTIONNEMENT  
DES COMPÉTENCES AU CANADA



LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

Canada 

SP-482-02-02

# LE SAVOIR, CLÉ DE NOTRE AVENIR

LE PERFECTIONNEMENT  
DES COMPÉTENCES AU CANADA



*« Dans la nouvelle économie mondiale du savoir du 21<sup>e</sup> siècle, la prospérité est tributaire de l'innovation, qui à son tour dépend des investissements que nous consacrons à la créativité et aux talents de nos citoyens. Il nous faut investir non seulement dans la technologie et dans l'innovation, mais aussi, à la manière canadienne, dans la création d'une société inclusive où tous les Canadiens et les Canadiennes peuvent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs idées. »*

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada

LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

**Préparé par :**  
Développement des ressources humaines Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication, veuillez en faire la demande par lettre ou télécopie, en indiquant le numéro de catalogue :  
SP-482-02-02

**Centre de renseignements**  
Développement des ressources humaines Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, Niveau 0  
Hull (Québec) K1A 0J9

**Télécopieur :** (819) 953-7260

**Disponible sur Internet à l'adresse suivante :**  
<http://www.strategieinnovation.gc.ca>

Disponible en média substitués sur demande.  
Composer le **1-800-788-8282** sur un téléphone à clavier.

© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2002  
N° de catalogue RH64-13/2002  
ISBN 0-662-66356-X

**\* Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre afin d'alléger le texte.**



10% de  
matière recyclée

**La stratégie d'innovation du Canada** est présentée en deux documents qui ont tous les deux pour principal objet de définir ce qui doit être fait au Canada pour promouvoir l'égalité des chances et l'innovation économique dans une société et une économie axées sur le savoir.

Le document *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* part du constat que, dans une économie du savoir, les gens constituent la plus grande ressource d'un pays. On y examine les moyens qui peuvent être pris pour augmenter les compétences des travailleurs au Canada, pour développer les talents des Canadiens et les Canadiennes et pour leur permettre à toutes et à tous d'apporter leur contribution à la nouvelle économie et de profiter des possibilités qu'elle offre.

Le document *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités* tient compte de la nécessité de considérer le savoir comme une ressource nationale d'une grande importance stratégique. On y examine les moyens de renforcer nos capacités dans les domaines des sciences et de la recherche et de faire en sorte que les connaissances qu'elles nous permettent d'acquérir aident à bâtir une économie innovatrice qui bénéficiera à tous les Canadiens.

**MESSAGE DU PREMIER MINISTRE .....3**

**MESSAGE DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES .....4**

**LE SAVOIR, CLÉ DE NOTRE AVENIR :  
LE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES AU CANADA**

**1. Introduction .....5**

    1.1 Pourquoi les compétences ? Et pourquoi maintenant ?

    1.2 Relever ces défis

    1.3 Une nouvelle étape

**2. Jeter les assises de l'apprentissage continu pour nos enfants et nos jeunes.....15**

    2.1 La situation actuelle

    2.2 Ce que nous faisons présentement

    2.3 Ce que nous devons faire

    2.4 La forme que pourrait prendre la contribution du gouvernement du Canada

**3. Assurer l'accès à l'éducation postsecondaire et viser l'excellence .....27**

    3.1 La situation actuelle

    3.2 Ce que nous faisons présentement

    3.3 Ce que nous devons faire

    3.4 La forme que pourrait prendre la contribution du gouvernement du Canada

**4. Assurer une main-d'œuvre de calibre mondial .....39**

    4.1 La situation actuelle

    4.2 Ce que nous faisons présentement

    4.3 Ce que nous devons faire

    4.4 La forme que pourrait prendre la contribution du gouvernement du Canada

**5. Aider les immigrants à réaliser pleinement leur potentiel .....53**

    5.1 La situation actuelle

    5.2 Ce que nous faisons présentement

    5.3 Ce que nous devons faire

    5.4 La forme que pourrait prendre la contribution du gouvernement du Canada

**6. Un appel à l'action .....61**



Le Canada est l'une des grandes réussites de notre temps.

Grâce à l'effort, à l'ingéniosité et à la créativité de nos citoyens, nous bénéficions d'une prospérité extraordinaire et d'une qualité de vie incomparable. Les grandes caractéristiques de notre histoire sont l'adaptation et l'innovation. La petite société agraire de l'époque de la Confédération est devenue un centre industriel. Et nous y sommes parvenus à la manière canadienne, c'est-à-dire en créant entre les citoyens, les entrepreneurs et les gouvernements un partenariat générateur de nouvelles idées et de nouvelles approches qui nous a permis de saisir les nouvelles opportunités avec énergie et enthousiasme.

La manière canadienne implique aussi un engagement national inébranlable envers le partage de la prospérité et l'égalité des chances; envers la conviction selon laquelle le succès économique et le succès social vont de pair et tous les Canadiens doivent bénéficier des moyens et de la possibilité de réaliser leur potentiel et de contribuer à rehausser le niveau de vie et à favoriser le mieux-être général au Canada.

Dans la nouvelle économie mondiale du savoir du 21<sup>e</sup> siècle, la prospérité est tributaire de l'innovation, qui à son tour dépend des investissements que nous consacrons à la créativité et aux talents de nos citoyens. Il nous faut investir non seulement dans la technologie et dans l'innovation, mais aussi, à la manière canadienne, dans la création d'une société inclusive où tous les Canadiens et les Canadiennes peuvent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs idées et où l'imagination, les savoir-faire et la faculté d'innover se conjuguent au mieux.

Cet objectif est au coeur de l'action de notre gouvernement et sous-tend le discours du Trône de 2001. C'est pourquoi nous sommes tellement déterminés à travailler avec les provinces, les territoires et nos autres partenaires à la réalisation d'un projet national visant à nous donner une main-d'œuvre qualifiée et une économie innovatrice.

Afin de stimuler la réflexion et d'aider à cristalliser un effort pancanadien, nous publions deux documents intitulés *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* et *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités*. Nous souhaitons ainsi amorcer un débat en vue de dégager un vaste consensus sur les objectifs nationaux communs, mais aussi sur la manière canadienne de les atteindre.

Le premier ministre du Canada,



Jean Chrétien

Ce qui importe le plus, de nos jours, ce sont nos ressources humaines – le savoir et les compétences des gens. Dans le marché du travail actuel, le savoir engendre le succès et le succès engendre la confiance en l’avenir.

Depuis que j’occupe mes fonctions de ministre du Développement des ressources humaines, il m’apparaît de plus en plus clairement que c’est dans ses ressources humaines que notre économie puisera son dynamisme au 21<sup>e</sup> siècle. C’est par leurs connaissances, leurs compétences et leur créativité que les Canadiens et les Canadiennes stimuleront l’innovation. Nous travaillons maintenant dans un marché du travail où il nous faut continuellement suivre le rythme du progrès technologique, et nous vivons dans une société qui reconnaît l’importance de l’apprentissage continu comme moyen d’obtenir un bon emploi et de subvenir à nos besoins et à ceux de nos familles. Nous rivalisons maintenant avec le reste du monde tant par la qualité que par l’abondance de nos idées.

Relever le défi du perfectionnement des compétences est une priorité nationale au Canada. Il nous faut faire en sorte que tous les citoyens canadiens puissent réaliser leurs objectifs. La force du Canada passe par celle de ses citoyens.

Aider les Canadiens et les Canadiennes à améliorer leur qualité de vie est au cœur des grandes orientations prises par le gouvernement du Canada en matière de politique économique et sociale. Nous avons bâti de solides fondations. Nous avons travaillé fort pour nous doter de bonnes assises financières et économiques. Et nous avons fait une série d’investissements afin d’aider les Canadiens et les Canadiennes à réaliser leur potentiel et leurs objectifs personnels.

Le rapport que le Groupe d’experts sur les compétences a présenté en février 2000 au Conseil consultatif des sciences et de la technologie, qui est chargé de conseiller le premier ministre dans ce domaine, a été l’élément déclencheur d’un débat national sur les défis à relever au Canada en matière de perfectionnement des compétences. Le discours du Trône de 2001 souligne l’importance d’investir résolument dans l’alphabétisation, les compétences et le savoir-faire des Canadiens et Canadiennes et

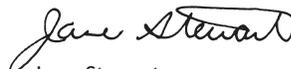
énonce les engagements pris par le gouvernement à cet égard. En 2001, le gouvernement du Canada a tenu une série de tables rondes nationales et des discussions sur les différents enjeux liés au perfectionnement des compétences ainsi que sur les domaines où il serait possible d’agir. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des collectivités autochtones, du milieu des affaires, des organisations syndicales, du milieu de l’éducation, des organismes oeuvrant dans le domaine des politiques publiques et des organisations non gouvernementales ont participé à ces discussions.

Le document *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* reprend l’essentiel de ces discussions et reflète le consensus qui s’en est dégagé. On y propose des orientations à donner aux politiques dans le domaine, ainsi que des objectifs et des jalons nationaux à atteindre dans l’avenir, tout en reconnaissant qu’il s’agit là d’une entreprise à long terme. Nous savons quelle doit être notre destination. Il nous reste maintenant à déterminer les meilleurs moyens de l’atteindre.

Ce document se veut une invitation du gouvernement du Canada à participer à un dialogue national sur ce que le Canada doit faire pour être à la hauteur des défis de l’économie du savoir. Nous voulons travailler sur la base de nos partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et poursuivre la collaboration dans le respect mutuel des responsabilités de chaque gouvernement. Nous voulons aussi travailler de près avec les milieux patronaux et syndicaux et celui de l’éducation, les leaders autochtones, les organismes communautaires et tous les Canadiens et les Canadiennes intéressés pour développer une approche nationale.

J’espère que les Canadiens et les Canadiennes accepteront cette invitation, car nous avons là, devant nous, une véritable occasion d’assurer l’avenir de nos enfants et de notre pays.

La ministre du Développement  
des ressources humaines,

  
Jane Stewart

### LES CANADIENS JOUISSENT D'UNE DES MEILLEURES QUALITÉS DE VIE AU MONDE.

Dans les classements internationaux, le Canada figure constamment parmi les premiers, et souvent au premier rang, en matière de qualité de vie. Nous avons édifié une société vigoureuse et dynamique, forte de collectives énergiques et culturellement diversifiées et riche de systèmes d'éducation et de santé et de structures sociales et économiques enviables. Notre succès repose sur des valeurs fondamentales comme le partage, l'égalité, l'ouverture d'esprit et l'inclusion sociale. Il est le fruit de notre ingéniosité, de notre créativité et de notre ardeur au travail. Nous avons fait ce qu'il fallait pour doter notre pays de solides assises financières et économiques. Le Canada est en bonne position pour poursuivre sur la voie du développement économique et social au cours de ce nouveau siècle.

### LES CANADIENS DEMEURENT CONFIANTS EN L'AVENIR, MAIS SAVENT QUE LE PAYS NE PEUT PAS, DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE D'AUJOURD'HUI, SE SATISFAIRE DE CE QU'ILS ONT DÉJÀ RÉALISÉ.

Les pays qui se démarqueront au 21<sup>e</sup> siècle seront ceux dont les citoyens se seront montrés créatifs, auront su s'adapter aux changements et seront hautement qualifiés. La « nouvelle économie » exige de nouvelles choses de nous. La nécessité de faire preuve d'ingéniosité, de créativité et d'ardeur au travail n'a pas changé. Mais notre façon de travailler, *elle*, a changé. Le monde du travail d'aujourd'hui exige de plus hauts niveaux d'instruction et de compétences. Les outils que nous utilisons pour travailler ont aussi changé : dans leur travail, les enseignants, les agents de police, les travailleurs forestiers et les présidents d'entreprise utilisent des applications de plus en plus perfectionnées des technologies de l'information.



# INTRODUCTION

**NOS RESSOURCES HUMAINES –  
À SAVOIR LES COMPÉTENCES,  
LES TALENTS, LES CONNAISSANCES  
ET LA CRÉATIVITÉ DE NOS GENS –  
CONSTITUENT LA CLÉ DE NOTRE  
PROSPÉRITÉ FUTURE.**

Pour pouvoir saisir les possibilités qui s'offriront dans l'avenir, il faut donner à tous les Canadiens la possibilité d'augmenter leurs compétences tout au cours de leur vie afin que chacun puisse réaliser pleinement son potentiel. C'est dans le perfectionnement des compétences que nos objectifs économiques et sociaux se rejoignent. En donnant à tous les Canadiens la possibilité de s'instruire et d'augmenter leurs compétences et aptitudes, non seulement mettrons-nous en pratique nos principes d'égalité et d'inclusion sociale mais il nous sera aussi plus facile d'atteindre nos objectifs de croissance économique et de prospérité.

**NOUS POUVONS ET DEVONS  
FAIRE PLUS, TOUS ENSEMBLE.**

Le discours du Trône de janvier 2001 signale qu'aucun gouvernement ou autre organisme ne peut, à lui seul, doter le pays d'une main-d'œuvre qualifiée. Cela demande un effort national. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires pour faire en sorte que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent réaliser leurs objectifs en matière de perfectionnement des compétences. Nous avons mené des consultations sur les défis auxquels nous faisons face dans ce domaine en organisant notamment des tables rondes nationales et en tenant des discussions avec des représentants des provinces et territoires, des collectivités autochtones, du patronat, des organisations syndicales, des milieux de l'éducation, du secteur bénévole et de

la population en général. Nous avons aussi pris des mesures qui ont été annoncées dans le dernier budget.

À la suite de ces consultations, le gouvernement du Canada a produit ce document de travail dans le but d'inviter les Canadiens à un dialogue national sur le perfectionnement des compétences. On y décrit les assises solides sur lesquelles nous pouvons construire grâce à la grande qualité de nos systèmes d'éducation et aux investissements qui sont faits actuellement dans le domaine du perfectionnement des compétences.

En outre, ce document expose les défis auxquels le Canada doit faire face en matière de compétences et d'apprentissage, propose des objectifs et des jalons nationaux, énonce les engagements du gouvernement du Canada et nous met tous au défi de définir ensemble où nous voulons aller et d'établir pour cela un plan d'action dont tous feront partie.

Il ne s'agit pas ici d'apporter des solutions temporaires ou d'y aller d'une série d'interventions ponctuelles. Il s'agit plutôt d'amener les Canadiens et leurs gouvernements à *s'engager* à agir ensemble, à partir de maintenant et de façon continue à moyen et à long terme, pour façonner ensemble l'avenir que nous désirons tous pour nous-mêmes et pour nos enfants.

Comblent les besoins en matière d'éducation est entièrement compatible avec les objectifs généraux de notre syndicat. Nous voyons davantage dans nos membres qu'un simple groupe de contribuables ou de pions dans le jeu de la productivité. Nous y voyons des êtres humains avec leurs besoins et leurs espoirs, leurs rêves et leurs désirs. Notre syndicat s'est fait une priorité d'offrir des possibilités d'éducation à ses membres.

Lawrence McBrearty, directeur national pour le Canada  
Syndicat des métallurgistes de l'Amérique  
Le 10 septembre 2001

## 1.1 POURQUOI LES COMPÉTENCES ? ET POURQUOI MAINTENANT ?



Trois grands impératifs nous poussent à agir :

**PREMIÈREMENT, DANS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR, LA DEMANDE DE TRAVAILLEURS INSTRUITS ET HAUTEMENT QUALIFIÉS NE CESSE DE CROÎTRE DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE ET DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS.**

Tous les aspects de nos façons de vivre et de travailler et de nos façons de produire et de consommer subissent de profondes transformations suite à la révolution dans le domaine des technologies de l'information et des communications et à l'avènement de l'économie du savoir partout dans le monde.

Des produits, des entreprises et des industries dont on n'entendait pas parler il y a à peine dix ans sont devenus d'importantes sources de richesse. Les compétences exigées dans beaucoup de métiers et de professions changent rapidement et

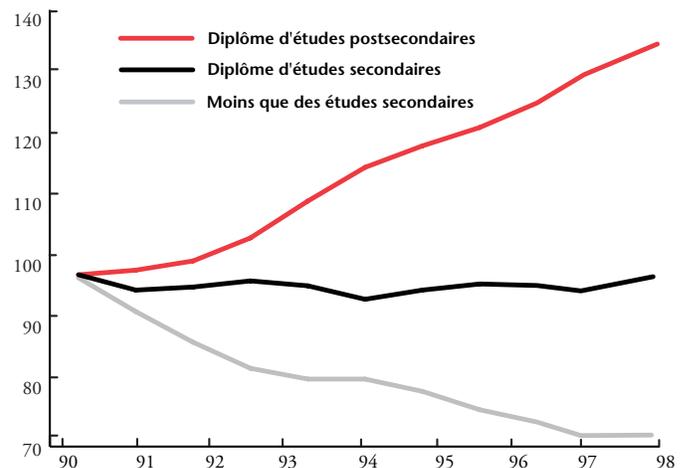
de nombreux types de compétences deviennent rapidement désuets à mesure qu'apparaissent de nouveaux emplois, de nouvelles technologies et de nouvelles industries.

Dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays, l'utilisation d'ordinateurs et d'autres outils de haute technicité est en train de changer la façon dont les Canadiens travaillent et font des affaires. Par exemple, les chauffeurs de camion doivent maintenant savoir comment se servir d'un système de positionnement mondial, les étudiants travaillent en ligne dans des salles de classe « réseautées », les conducteurs de grue mécanique travaillent avec des ordinateurs de bord très perfectionnés et les petits investisseurs effectuent des transactions sur le marché boursier depuis leur domicile en se servant de leur ordinateur personnel.

En 2004, plus de 70 p. 100 des nouveaux emplois créés au Canada exigent des études postsecondaires, et 25 p. 100, un diplôme universitaire. Seulement 6 p. 100

### Croissance de l'emploi selon le niveau d'instruction le plus élevé

Indice (1990 = 100)



Source : Compilations d'Industrie Canada basées sur des données de Statistique Canada

des nouveaux emplois seront occupés par des personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires<sup>1</sup>.

Des pénuries de main-d'œuvre qualifiée se manifestent déjà au Canada dans divers domaines professionnels, comme ceux des soins infirmiers, du génie et de la gestion. Un rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante indiquait, à l'automne 2000, qu'il y avait jusqu'à 300 000 postes vacants au pays, faute de travailleurs qualifiés pour les combler<sup>2</sup>.

### DEUXIÈMEMENT, LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES VIENDRONT PROCHAINEMENT EXACÉRBER CES PÉNURIES.

Malgré le ralentissement économique actuel à l'échelle mondiale, l'économie canadienne continuera d'afficher une forte croissance dans les années à venir, mais notre main-d'œuvre n'augmentera pas aussi rapidement que par le passé et notre bassin de main-d'œuvre sera insuffisant pour combler les besoins de l'économie. Déjà, des pénuries se manifestent dans de nombreux métiers spécialisés, notamment chez les plombiers et les travailleurs des métiers de la construction. Selon des prévisions du Conference Board du Canada, d'ici 20 ans, la pénurie de main-d'œuvre se chiffrera à près d'un million de travailleurs<sup>3</sup>.

Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs. Il se produit actuellement un vieillissement général de la population et les taux de croissance démographique demeureront faibles. La

prochaine génération de jeunes sera par ailleurs moins nombreuse que par le passé. Et il y a actuellement trop de Canadiens qui ne font pas partie de la population active : au Canada, les taux de participation au marché du travail varient beaucoup selon le niveau de qualification (56 p. 100 chez les travailleurs peu qualifiés contre 79 p. 100 chez ceux qui sont hautement qualifiés)<sup>4</sup>.

Le Canada doit agir maintenant pour se doter du bassin de main-d'œuvre qualifiée dont il aura besoin dans l'avenir. Il faudra pour cela faire en sorte que les travailleurs canadiens aient la possibilité d'augmenter leurs compétences pendant toute la durée de leur vie professionnelle, car plus de la moitié des gens qui formeront la population active en 2015 sont déjà sur le marché du travail. Il faudra aussi offrir aux Canadiens le maximum de possibilités de se tailler une place sur le marché du travail et de réaliser pleinement leur potentiel. Nous devons également, dans nos efforts pour attirer des travailleurs immigrants qualifiés au Canada, rivaliser avec d'autres pays qui se trouveront dans une position démographique semblable à la nôtre; en 2011, la croissance nette de la population active au Canada sera *entièrement* attribuable à l'immigration.

### Très bonne performance des étudiants canadiens de niveau secondaire

Les étudiants canadiens de 15 ans ont obtenu de très bons résultats lors de l'évaluation faite dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Le Canada s'est classé au deuxième rang en lecture, au cinquième en sciences et au sixième en mathématiques parmi les 32 pays sur lesquels portait l'étude.

1 Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, *Emploi-Avenir (2000) Le monde du travail : aperçus et tendances*.

2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), *Les faits concrets*, oct.-nov. 2000.

3 Conference Board du Canada, *Rendement et potentiel, 2000-2001*.

4 Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2001*. Les données sont basées sur le niveau d'instruction.

TROISIÈMEMENT, IL FAUDRA RENFORCER NOTRE SYSTÈME D'APPRENTISSAGE SI NOUS VOULONS ÊTRE EN MESURE DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET DE TRAVAILLEURS DANS LES PROCHAINES DÉCENNIES.

Il fut un temps où l'apprentissage se faisait surtout à l'école, mais il se fait maintenant pendant toute la durée de notre vie active : il commence avant l'école dans le cadre d'activités de développement de la petite enfance, se poursuit durant nos études et se prolonge pendant toute notre vie. Nous pouvons être fiers de la qualité de nos systèmes d'éducation primaire et secondaire et du fait que le Canada soit le pays qui affiche le plus haut taux de participation à des programmes d'études postsecondaires au monde. Mais nous avons des défis à relever à tous les niveaux de notre système d'apprentissage si nous voulons que les Canadiens puissent réaliser leurs aspirations et acquérir l'instruction et les compétences nécessaires pour réussir sur le plan professionnel.

Par exemple,

- Le système canadien d'aide au développement de la petite enfance ne rejoint pas autant de jeunes familles qu'il le devrait.
- Il y a encore au Canada un jeune sur huit qui ne termine pas ses études secondaires, et le quart des diplômés du secondaire n'a pas le niveau d'alphabétisation requis pour pouvoir évoluer efficacement dans l'économie du savoir.
- L'éducation postsecondaire est plus difficile d'accès pour les groupes du bas de l'échelle socioéconomique et pour les personnes qui ont des besoins spéciaux.
- Les adultes qui occupent un emploi n'ont pas suffisamment d'occasions de s'instruire tout en travaillant et notre système d'apprentissage pour les adultes ne procure pas toujours aux gens l'information dont ils ont besoin pour faire les bons choix concernant leur apprentissage.



## 1.2 RELEVER CES DÉFIS

FAIRE EN SORTE QUE LES CANADIENS AIENT LES COMPÉTENCES ET LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR ÉVOLUER DANS L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI EST UN ENJEU NATIONAL ET UN DÉFI QU'AUCUN GOUVERNEMENT OU ORGANISME NE PEUT RELEVER À LUI SEUL.

Le gouvernement du Canada est responsable des politiques générales en matière de finances, d'économie et de commerce, de favoriser notre productivité et notre compétitivité sur la scène économique mondiale et de promouvoir la cohésion sociale au Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont compétence en matière d'éducation et assument aussi d'importantes responsabilités en matière de développement économique et social sur leur province ou leur territoire respectif. Les entreprises, la main d'œuvre le secteur bénévole, les établissements d'enseignement et les collectivités ont tous un rôle à jouer à ce chapitre. Et, en définitive, chaque Canadien a la responsabilité de son propre apprentissage ainsi que de son perfectionnement.

Le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives et il a pris récemment d'importantes mesures dans ses propres sphères de responsabilité.

La collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de politique sociale a permis d'apporter un meilleur appui aux enfants et aux familles, notamment par le biais de la **Prestation nationale pour enfants**, du **Plan d'action national pour les enfants** et de l'**Entente sur le développement de la petite enfance**\*. Le gouvernement du Canada a également doublé la durée des prestations de maternité et parentales du régime d'**assurance-emploi**.

Par le truchement du Forum des ministres du marché du travail, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent ensemble à apporter des solutions aux défis qui se posent sur le marché du travail, notamment en améliorant la mobilité interprovinciale des travailleurs et en faisant en sorte que les Canadiens disposent d'information à jour sur le marché du travail quand vient le temps de faire des choix concernant leur carrière et leur apprentissage.

Les **ententes sur le développement du marché du travail** sont un important instrument de coopération intergouvernementale dans la conception et la mise en œuvre de mesures destinées à aider les travailleurs en chômage à se trouver un nouvel emploi.

\* Bien que le gouvernement du Québec partage les préoccupations des autres gouvernements concernant les enfants, il ne participe pas aux initiatives fédérale-provinciales-territoriales telles le Plan d'action national pour les enfants, la Prestation nationale pour enfants et l'Entente sur le développement de la petite enfance.

Le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de bonifier les programmes d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire. Le gouvernement a également augmenté son appui à la recherche universitaire en créant la **Fondation canadienne pour l'innovation**, en finançant des chaires de recherche et en accordant plus de ressources aux conseils subventionnaires.

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé une série de mesures qui s'inscrivent dans la lignée d'investissements stratégiques antérieurs et qui visent à renforcer et à encourager l'apprentissage et l'acquisition de compétences : aide supplémentaire pour les **conseils sectoriels**; augmentation des investissements dans les programmes et services pour le développement de la petite enfance pour les enfants autochtones et dans l'aide aux enfants des Premières Nations qui ont des difficultés d'apprentissage à l'école; poursuite des investissements dans le Réseau scolaire canadien (**Rescol**); aide supplémentaire pour les apprentis; changements au régime des **Subventions canadiennes pour études** afin de mieux aider les étudiants handicapés; attribution de

### Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche

*« Le gouvernement a depuis longtemps pris conscience de la valeur des investissements dans les ressources humaines — notamment dans l'alphabétisation et dans les systèmes d'enseignement, qui procurent des compétences de pointe et assurent la sécurité économique des particuliers; dans la formation en cours d'emploi, qui appuie des compétences particulières à un emploi; ainsi que dans les universités et les autres centres de recherches avancées, où les idées et les infrastructures de demain voient le jour. »*

Le gouvernement du Canada  
Plan budgétaire, 2001  
Décembre 2001

« La mondialisation des marchés, la rapidité et la fluidité des communications, le renouvellement rapide des connaissances et des technologies, les changements sociaux accélérés, le maintien ou la réinsertion sur le marché du travail, la complexification de la vie sociale sont autant de facteurs qui exigent de la part de tous les adultes une formation de base suffisante et la mise à jour de leurs compétences pour s'adapter à ces réalités. »

Gouvernement du Québec  
Projet de politique de l'éducation des adultes dans une  
perspective de formation continue  
Mai 2001

Le comité sur la planification de la main-d'œuvre active a défini trois stratégies clés pour répondre aux besoins du marché du travail de l'avenir : perfectionner les compétences et les connaissances des Albertains, accroître la mobilité des travailleurs au Canada et augmenter le nombre d'immigrants en Alberta.

Gouvernement de l'Alberta  
Prepared for Growth:  
Building Alberta's Labour Supply  
Octobre 2001

« Le gens qui continuent d'apprendre et d'adapter leurs compétences pour répondre aux demandes d'un milieu de travail en constante évolution sont les plus aptes à réussir. Dans le monde axé sur le savoir d'aujourd'hui, la formation, l'éducation et l'alphabétisation sont donc des programmes économiques de base dans lesquels le Nouveau-Brunswick doit investir pour maintenir sa compétitivité et son aptitude à établir un meilleur avenir. »

Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
Vers un meilleur avenir:  
Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick 2002-2012  
Février 2002

l'admissibilité au crédit d'impôt pour études aux personnes qui reçoivent une aide imposable pour la poursuite d'études postsecondaires; et exonération d'impôt sur le revenu pour l'aide accordée au titre des frais d'inscription aux cours de formation de base des adultes offerts dans le cadre de certains programmes gouvernementaux.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX  
ET TERRITORIAUX FONT PREUVE  
DE LEADERSHIP ET PRENNENT DES  
MESURES AFIN D'AIDER À RELEVER  
LES DÉFIS AUXQUELS LE CANADA  
EST CONFRONTÉ EN MATIÈRE DE  
COMPÉTENCES ET D'APPRENTISSAGE.

Les gouvernements du Québec, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick, par exemple, ont récemment publié des documents qui présentent les enjeux de la nouvelle économie dans le contexte de leurs provinces respectives. Les mesures particulières prises par les provinces et les territoires vont de programmes d'alphabétisation et d'apprentissage précoce en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan à une aide accrue pour la technologie dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard, au système de transfert de cours et de crédits entre établissements de la Colombie-Britannique. La capacité d'enseignement postsecondaire a été élargie au Manitoba et en Ontario et des stratégies visant à améliorer les niveaux d'alphabétisation ont été mises au point à Terre-Neuve et Labrador ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest.

### 1.3 UNE NOUVELLE ÉTAPE

---

NOUS DEVONS TOUS FAIRE DAVANTAGE SI NOUS VOULONS QUE LES CANADIENS AIENT LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR OCCUPER PLEINEMENT LEUR PLACE DANS LA SOCIÉTÉ ET QUE LE CANADA CONSERVE UNE PLACE DE CHOIX DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE.

Le Canada a besoin d'un plan d'action en matière de compétences et d'apprentissage pour faire en sorte :

- que les travailleurs actuels aient continuellement la possibilité de perfectionner leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles;
- que notre système d'apprentissage permette de former une main-d'œuvre de calibre mondial et, ainsi, de répondre à nos besoins actuels et futurs en matière de compétences;
- que notre bassin de main-d'œuvre qualifiée continue d'augmenter grâce à l'amélioration du niveau de compétence des travailleurs qui sont déjà sur le marché du travail et de ceux qui y entrent, à l'augmentation du taux de participation au marché du travail des personnes qui éprouvent des difficultés particulières à s'y intégrer, et à l'attraction au pays d'immigrants hautement qualifiés.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA SOLLICITE UN NOUVEL EFFORT DE LA PART DE TOUS LES SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR RÉPONDRE À NOS BESOINS EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES ET D'APPRENTISSAGE POUR LE 21<sup>E</sup> SIÈCLE.

Ce document propose une série d'objectifs nationaux, ainsi que des jalons en regard desquels on pourra mesurer les progrès accomplis et en informer régulièrement les Canadiens. On y indique aussi, à titre de point de départ pour des discussions ultérieures, les mesures que le gouvernement du Canada pourrait mettre en œuvre dans ses propres champs de compétence ainsi qu'en coopération avec d'autres intervenants.

CE DOCUMENT VISE À ENCOURAGER UNE DISCUSSION SUR LES COMPÉTENCES ET L'APPRENTISSAGE.

Il invite tous les Canadiens à travailler ensemble afin de s'entendre sur la nature des défis auxquels nous sommes confrontés, de définir une vision commune de ce que nous voulons accomplir et d'établir un plan d'action qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

Parallèlement à ce document, le gouvernement du Canada publie un autre document sous la responsabilité d'Industrie Canada. On y expose des mesures qui pourraient être prises pour favoriser la création et l'utilisation de connaissances au profit des Canadiens, augmenter le bassin de travailleurs hautement qualifiés et renforcer les incitations à innover. Ensemble, ces documents exposent des stratégies conçues pour investir dans le potentiel des Canadiens, renforcer nos infrastructures en matière de connaissances, créer un climat favorable aux affaires et favoriser une utilisation optimale des connaissances dans toute l'activité économique. Des mesures doivent absolument être prises dans ces domaines si nous voulons que le Canada soit en mesure de soutenir la concurrence des autres pays dans l'économie du savoir et que tous les Canadiens puissent profiter des possibilités qu'elle offre pour améliorer encore plus leur qualité de vie.

Les prochaines sections du document traitent des défis auxquels le Canada doit faire face en matière de compétences et d'apprentissage.

- Jeter les assises de l'apprentissage continu pour nos enfants et nos jeunes;
- Assurer l'accès à l'éducation postsecondaire et viser l'excellence;
- Assurer une main-d'œuvre de calibre mondial;
- Aider les immigrants à réaliser pleinement leur potentiel.



L'apprentissage continu commence dès la petite enfance et va du préscolaire à l'apprentissage à l'âge adulte, en passant par les études primaires, secondaires et postsecondaires. Chaque étape de ce processus est fonction des résultats obtenus à l'étape précédente. Un mauvais départ durant l'enfance peut compromettre ultérieurement l'acquisition de compétences et limiter ainsi les chances de succès professionnel et la qualité de vie.

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui passeront toute leur vie active dans l'économie du savoir et ils ont besoin qu'on leur donne une solide base d'apprentissage à partir de laquelle ils pourront continuer, à l'âge adulte, d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour réaliser leurs aspirations et occuper pleinement leur place dans l'économie et la société canadiennes.

## 2.1 LA SITUATION ACTUELLE

**LES JEUNES CANADIENS SONT AUJOURD'HUI PLUS INSTRUITS QUE JAMAIS AUPARAVANT.**

La plupart des enfants canadiens sont déjà prêts à apprendre lorsqu'ils entrent à l'école, et ils y obtiennent ensuite de bons résultats. Le pourcentage de jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires continue de baisser<sup>5</sup>, et les jeunes sont de plus en plus nombreux à faire des études postsecondaires<sup>6</sup>. Bref, la plupart de nos enfants et de nos jeunes réussissent bien dans leurs études.

**TOUTEFOIS, UNE MINORITÉ IMPORTANTE D'ENFANTS CANADIENS NE RÉUSSISSENT PAS À ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ET LA CAPACITÉ D'APPRENTISSAGE NÉCESSAIRES POUR RÉALISER PLEINEMENT LEUR POTENTIEL.**

Dans l'économie du savoir, cela a pour effet non seulement de compromettre leur bien-être individuel, mais aussi de limiter le potentiel de croissance économique du pays. En 1994, 28 p. 100 des enfants de 11 ans et moins — c'est-à-dire environ 1,2 million d'enfants — avaient au moins un problème de comportement ou d'apprentissage<sup>7</sup>. Pour ces enfants, il est plus difficile de s'adapter à l'environnement scolaire, de réussir dans leurs études et de se faire accepter par leurs camarades de classe.

5 Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, *À la croisée des chemins : Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, 2002.

6 Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Indicateurs de l'éducation au Canada*, 1999.

7 Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, *La maturité scolaire, le développement des enfants et les résultats de l'apprentissage : Volume sur les mesures possibles de la maturité scolaire*, septembre 1998.

# JETER LES ASSISES DE L'APPRENTISSAGE CONTINU POUR NOS ENFANTS ET NOS JEUNES

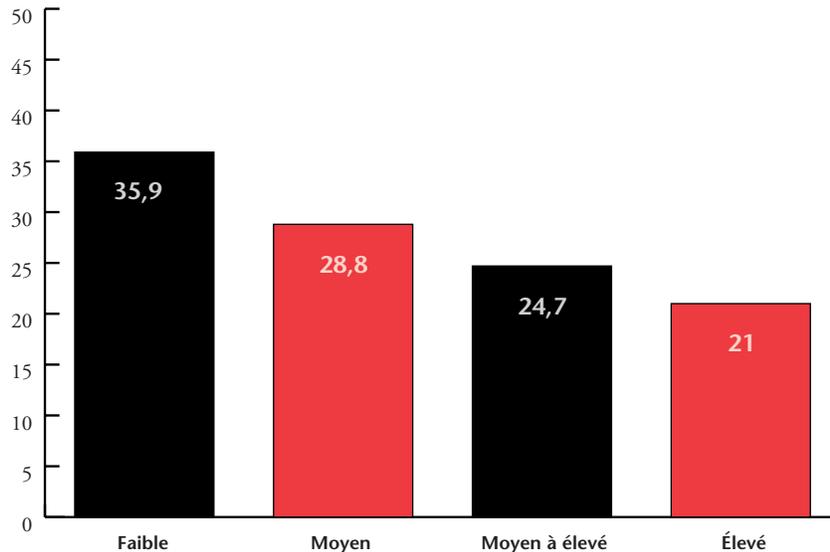
8 Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Indicateurs de l'éducation au Canada*, 1999.

Les enfants dont le rendement est inférieur à leur potentiel viennent de toutes sortes de milieux, mais l'appartenance à une famille à faible revenu est un important facteur de risque. À l'heure actuelle, environ 1,4 million de jeunes de 15 ans et moins — c'est-à-dire presque 20 p. 100 des enfants de ce groupe d'âge — vivent dans un ménage à faible revenu<sup>8</sup>. Ces enfants présentent plus de problèmes de comportement et d'apprentissage que la moyenne et une moins grande capacité d'apprentissage à leur entrée à l'école, et ils sont aussi plus nombreux à abandonner leurs études.

### IL EST DIFFICILE POUR LES PARENTS DE CONCILIER LEURS VIES PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE.

La nature de la vie familiale a changé au Canada. La plupart des familles ont maintenant besoin de deux revenus pour joindre les deux bouts. Conjuguée à l'augmentation du nombre de mères dans la population active, l'augmentation de la proportion des parents seuls a considérablement réduit le temps que les parents peuvent consacrer à leurs enfants. Les conflits entre le travail et les responsabilités familiales occasionnent des coûts pour l'économie et pour les familles.

### Fréquence de vulnérabilité des enfants selon le revenu familial



Nota : Les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage ou de comportement, ou les deux, sont considérés « vulnérables ». Les enfants peuvent traverser de brèves ou de longues périodes de vulnérabilité.

Source : Produit pour le Centre de statistiques internationales du Conseil canadien de développement social à partir de données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes de 1994-1995.

**Comprendre la petite enfance** est un projet de recherche communautaire auquel participent des enseignants, des parents, des tuteurs, des organismes communautaires et le gouvernement du Canada. Cette initiative aide les collectivités de toutes les régions du pays à s'informer des progrès que réalisent leurs enfants et des meilleures façons de répondre à leurs besoins. Cela permet aussi de savoir où vivent les enfants d'une collectivité par rapport à l'endroit où les programmes et services leur sont offerts. En se basant sur cette information, les collectivités établiront des plans d'action qui aideront leurs enfants à se réaliser pleinement avant et après leur entrée à l'école.

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

### LES CHANCES DE SUCCÈS DES ENFANTS À RISQUE PEUVENT AUGMENTER SI LEURS PARENTS JOUENT BIEN LEUR RÔLE ET S'ILS BÉNÉFICIENT DE BONS PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE.

Si nous faisons la lecture à nos enfants, et si nous leur faisons vivre des expériences d'apprentissage au sein de la famille, ils ont tendance à mieux se développer intellectuellement. Des institutions publiques communautaires comme les écoles et les centres de ressources pour les familles peuvent, à cet égard, apporter un soutien crucial aux enfants et à leur famille. Les enfants qui participent à de bons programmes de développement de la petite enfance ont des capacités linguistiques et des aptitudes sociales plus élevées. Ces programmes peuvent aider les jeunes enfants à risque à augmenter leur capacité d'apprentissage et à mieux réussir à l'école. Par ailleurs, les enfants qui pratiquent des sports ou qui participent à des programmes artistiques dans leur collectivité sont moins susceptibles d'éprouver des problèmes affectifs ou comportementaux, d'avoir des déficiences sur le plan des rapports interpersonnels ou de redoubler une année scolaire<sup>9</sup>.

Les programmes et les services de développement de la petite enfance sont moins largement accessibles au Canada que dans de nombreux autres pays industrialisés. La possibilité de vivre des expériences d'apprentissage en bas âge, dans le cadre de programmes d'éducation préscolaire ou d'autres programmes connexes, peut solidifier les fondations du processus d'apprentissage continu chez tous les enfants, et aider à répondre aux besoins généraux des familles sur le plan de l'éducation et sur le plan social. Dans les 15 pays de l'Union européenne, de 60 à 99 p. 100 des enfants de 3 à 6 ans fréquentent un établissement préscolaire public, une garderie ou une école primaire<sup>10</sup>. Par rapport à ces pays, les services de soutien de l'apprentissage offerts pour les jeunes enfants au Canada sont inégaux, du double point de vue de la qualité et de l'accessibilité. Dans ce contexte, les enfants qui ont des besoins spéciaux éprouvent des problèmes particuliers d'accès à ces services.

Les jeunes Autochtones d'âge préscolaire comptent parmi les enfants les plus vulnérables au pays. Des études initiales ont révélé que le syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal se manifestent plus fréquemment dans les collectivités autochtones<sup>11</sup>. Il est donc urgent d'améliorer l'apprentissage dès la petite enfance dans les collectivités autochtones canadiennes.

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

### LES SYSTÈMES SCOLAIRES CANADIENS SONT EFFICACES POUR LA PLUPART DES ÉLÈVES.

Les élèves canadiens obtiennent généralement de bons résultats dans les épreuves internationales de sciences et de mathématiques, et les élèves de certaines provinces et de certains territoires font aussi bien que les meilleurs au monde. Les résultats de la Troisième enquête internationale sur l'enseignement des mathématiques et des sciences (TEIEMS) placent les élèves canadiens de niveau

9 Offord, David R., Lipman, Ellen L., et Duku, Erik K., *Les sports, les arts et les programmes communautaires : Taux et corrélats de participation*, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, octobre 1998.

10 Jenson, J. et S.M. Stroick, *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*, Réseau canadiens de recherche en politiques publiques, 1999.

11 British Columbia Ministry for Children and Families and British Columbia Fetal Alcohol Syndrome Resource Society, *Community Action Guide: Working Together for the Prevention of Fetal Alcohol Syndrome*, 1998.

12 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada : *À la hauteur: La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, décembre 2001.*

secondaire II (au Québec) et de huitième année (autres provinces et territoires) au-dessus de la moyenne internationale dans ces deux matières. En outre, les étudiants canadiens de 15 ans ont fait très bonne figure lors de la récente évaluation faite dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), se classant deuxièmes en lecture, cinquièmes en sciences et sixièmes en mathématiques parmi les étudiants des 32 pays sur lesquels porte l'étude<sup>12</sup>.

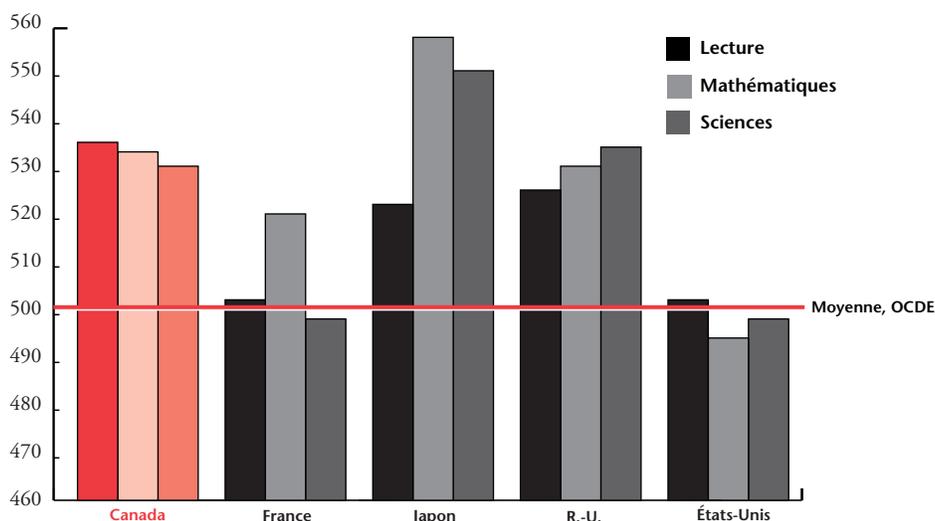
Bien que ces évaluations du rendement des étudiants ne soient pas directement comparables, le Canada a sensiblement amélioré son classement par rapport aux autres pays avec le temps, puisqu'il est passé du groupe des pays occupant le milieu du classement à celui des pays de tête selon les dernières évaluations faites dans le cadre de la TEIEMS et du PISA. Nous devrions être fiers de ces réalisations.

Le tableau qui suit montre les résultats moyens des élèves par matière pour certains des principaux pays avec lesquels le Canada est en concurrence.

**CES DERNIÈRES ANNÉES, LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES NIVEAUX DES COMPÉTENCES RECHERCHÉES ET DES ATTENTES EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ONT AMENÉ LES PROVINCES ET TERRITOIRES À RÉFORMER LEURS SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.**

En le faisant, les provinces et les territoires ont cherché à améliorer la qualité de l'apprentissage, à apporter des améliorations au cadre d'apprentissage et à augmenter le degré de responsabilisation envers le public.

**Résultats du PISA  
Élèves de 15 ans**



Source : Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).  
*À la hauteur : la performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2001.*

## LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'ENSEIGNEMENT CONTINUENT NÉANMOINS DE SUSCITER DES PRÉOCCUPATIONS.

La majorité des élèves réussissent bien, mais une minorité importante d'élèves et de finissants du secondaire obtiennent de moins bons résultats. Selon les données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994, un diplômé du secondaire sur quatre, âgé de 16 à 25 ans, a un niveau d'alphabétisation inférieur à celui qui est généralement considéré nécessaire pour poursuivre ses études (niveau 3, voir ci-dessous)<sup>13</sup>. Il en résulte que de nombreux jeunes Canadiens quittent l'école secondaire sans avoir acquis le niveau d'alphabétisation nécessaire pour pouvoir évoluer efficacement dans l'économie du savoir.

### Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes – Niveaux d'alphabétisation

Niveau 1 – Ce niveau désigne des capacités de lecture très faibles; la personne peut, par exemple, avoir de la difficulté à déterminer, à partir des renseignements indiqués sur l'emballage, quelle dose exacte de médicament il faut donner à un enfant.

Niveau 2 – Les gens de ce niveau peuvent seulement se servir de textes simples, présentés clairement et dans lesquels les tâches à accomplir ne sont pas trop complexes.

Niveau 3 – Ce niveau est considéré dans plusieurs pays comme un seuil minimum à maintenir. Il indique approximativement le niveau de compétences nécessaire pour terminer des études secondaires et entrer au collège.

Niveaux 4 et 5 – Les capacités de lecture des gens de ce niveau augmentent constamment, car il leur faut pouvoir manipuler plusieurs sources d'information à la fois ou résoudre des problèmes plus complexes.

## LES ENFANTS AUTOCHTONES CONSTITUENT LE GROUPE LE PLUS DÉFAVORISÉ DE LA POPULATION SCOLAIRE CANADIENNE.

Ce constat est le reflet du niveau d'instruction insuffisant de nombreux jeunes adultes autochtones. Selon les données du recensement de 1996, 41 p. 100 des Autochtones canadiens de 25 à 34 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires, alors que cette proportion était de 18 p. 100 pour les Canadiens non autochtones du même groupe d'âge<sup>14</sup>. Les enfants et les jeunes autochtones d'âge scolaire réussissent habituellement moins bien à l'école que les jeunes non autochtones. Beaucoup d'enfants autochtones accusent un retard par rapport au niveau normal d'instruction pour leur âge, particulièrement dans des domaines cruciaux comme la lecture, les mathématiques et les sciences<sup>15</sup>. Ces retards augmentent considérablement leur propension à manquer d'assiduité et à abandonner leurs études tôt ou tard. Il est clair que des efforts concertés sont nécessaires pour aider à hausser les niveaux d'instruction générale des Autochtones canadiens.

### L'INSTRUCTION EST ESSENTIELLE AU SUCCÈS DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Plus un jeune s'instruit et acquiert des compétences, meilleures sont ses chances de trouver un emploi, de le conserver et de gagner un bon salaire. Les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires connaissent un taux de chômage supérieur à 18 p. 100, comparativement à 7 p. 100 pour ceux qui possèdent un diplôme universitaire<sup>16</sup>. En outre, un jeune qui a acquis une bonne instruction en profite toute sa vie sur les plans professionnel et salarial, tandis que les jeunes qui sont peu instruits et insuffisamment qualifiés éprouvent de plus en plus de difficultés sur le marché du travail.

13 Statistique Canada et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 1994-1995*.

14 Statistique Canada, *Recensement de 1996*. Ces taux de décrochage diffèrent de ceux qui sont indiqués ailleurs dans le document en raison de différences aux niveaux de l'âge des populations, des méthodes d'enquête et de la période de référence.

15 Gouvernement du Québec, *Bulletin statistique de l'éducation, 1998*.

16 Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2001*.

## LES JEUNES SAVENT QU'IL LEUR FAUT ÉTUDIER POUR SE PRÉPARER À UNE CARRIÈRE.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de fréquentation scolaire à temps plein est aujourd'hui de l'ordre de 60 p. 100 alors qu'il n'était que d'environ 45 p. 100 au début des années 80<sup>17</sup>. À 10 p. 100, le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui ne vont pas à l'école et qui ne travaillent pas a atteint un creux historique. Durant les années 90, le taux d'abandon des études secondaires chez les jeunes de 20 à 24 ans a chuté de 17 à 12 p. 100<sup>18</sup>.

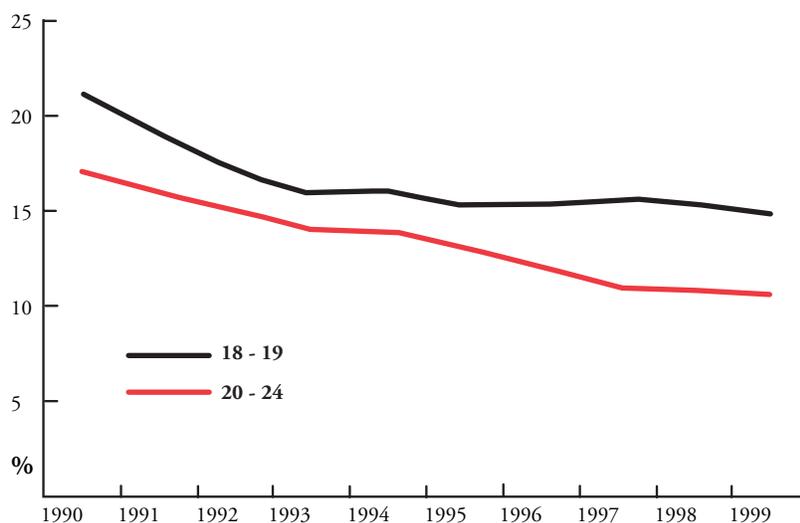
## DANS LE CONTEXTE MONDIAL D'AUJOURD'HUI, OÙ L'IMPORTANCE DES COMMUNICATIONS NE CESSE D'AUGMENTER DANS TOUS LES DOMAINES, LA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS EST UN PRÉCIEUX ATOUT.

À l'ère de la concurrence mondiale, les jeunes Canadiens qui apprennent à parler les deux langues officielles du pays augmentent leur compétitivité sur les marchés de l'emploi, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Sur le plan culturel, le bilinguisme ouvre les portes d'une vision différente du monde. Sur le plan économique, la capacité de communiquer dans les deux langues augmente l'accès aux marchés et aux emplois et facilite la mobilité des Canadiens, ce qui permet aux travailleurs ayant les compétences nécessaires d'occuper les emplois là où ils se trouvent.

17 Ibid.

18 Développement des ressources humaines Canada, *Profil des jeunes Canadiens sur le marché du travail — Deuxième rapport annuel au Forum des ministres du marché du travail*, 2000.

### Taux d'abandon des études secondaires chez les jeunes de 18 et 19 ans et de 20 à 24 ans au Canada de 1990 à 1999



*Nota : Le taux de décrochage (ou d'abandon) indique la proportion des membres d'un groupe d'âge donné qui ne sont pas des étudiants et qui ont quitté l'école à n'importe quel moment sans obtenir leur diplôme d'études secondaires.*

Source : Enquête sur la population active

MÊME SI LA PLUPART DES JEUNES SE TIRENT BIEN D'AFFAIRE, UN BON NOMBRE D'ENTRE EUX RISQUENT, À CAUSE DE LEUR MANQUE DE COMPÉTENCES, DE CONNAÎTRE DES DIFFICULTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PENDANT TOUTE LEUR VIE.

Au cours des cinq prochaines années, on s'attend à ce que moins de 6 p. 100 des nouveaux emplois exigent moins qu'un diplôme d'études secondaires, tandis que plus de 70 p. 100 exigeront au moins une certaine formation postsecondaire<sup>19</sup>. Les jeunes qui ne possèdent pas une attestation d'études secondaires verront ce handicap déjà important s'aggraver encore davantage sur le marché du travail de demain.

BEAUCOUP DE JEUNES CANADIENS FONT FACE À D'AUTRES DÉFIS QUI AUGMENTENT LEUR RISQUE D'AVOIR DE LA DIFFICULTÉ À S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL.

Les obstacles rencontrés par les jeunes handicapés sur le marché du travail nuisent à leur participation. Seulement 58 p. 100 des jeunes qui sont handicapés font partie de la population active, alors que ce taux est de 86 p. 100 chez ceux qui ne le sont pas<sup>20</sup>. Cela est attribuable, d'une part, au niveau de scolarité relativement faible des jeunes handicapés et, d'autre part, au manque d'adaptation des milieux de travail à leurs besoins particuliers.

Les jeunes Autochtones sont aux prises avec différents problèmes qui peuvent limiter leur participation au marché du travail, notamment leur manque d'instruction, le manque d'information sur les choix de carrière, l'éloignement de nombreuses réserves, la difficulté d'obtenir un premier emploi, la transition de la vie dans une réserve à la vie hors-réserve et les différences entre les cultures autochtones et les autres cultures. Il faudra augmenter les taux de réussite des Autochtones dans leurs études secondaires et leur accès à l'éducation postsecondaire. Il faudra aussi améliorer l'information sur les résultats obtenus par les Autochtones dans leur apprentissage et sur le marché du travail, ainsi que notre compréhension des mesures à prendre pour favoriser des transitions des études au travail efficaces.

Enfin, certains jeunes immigrants arrivent difficilement à trouver un emploi parce qu'ils sont peu familiers avec le marché du travail, qu'ils ne parlent pas couramment une des langues officielles du Canada ou qu'ils sont peu instruits ou qualifiés. Les jeunes immigrants arrivés au Canada en bas âge réussissent mieux sur le marché du travail que ceux qui sont arrivés à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. En outre, les perspectives d'emploi des jeunes immigrants s'améliorent progressivement à mesure qu'augmente la durée de leur séjour au Canada. En 1996, 20 p. 100 des jeunes immigrants n'avaient pas d'emploi, ce qui est supérieur à la moyenne de 15,3 p. 100 pour les jeunes nés au Canada<sup>21</sup>.

19 Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, *Emploi-Avenir : Le monde du travail : aperçus et tendances*, 2000.

20 Recensement de 1996; les jeunes de 15 à 34 ans qui étudient à temps plein sont exclus.

21 Recensement et Enquête sur la population active, 1996.

## 2.2. CE QUE NOUS FAISONS PRÉSENTEMENT

### LES GOUVERNEMENTS ONT FAIT DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES.

La coopération entre les gouvernements augmente considérablement la portée de ces investissements.

Ces dernières années, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont entendus sur la nécessité d'investir davantage dans les services aux enfants. Forts d'une vision commune de l'aide à apporter aux enfants – entérinée par les gouvernements et énoncée dans le **Plan d'action national pour les enfants** – nous progressons constamment dans l'établissement d'un système complet d'aide aux enfants et aux familles au Canada.

Les parents ont besoin de politiques et de programmes qui les aident à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et à financer ce qu'il leur en coûte pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Dans le cadre de la **Prestation nationale pour enfants (PNE)**, le gouvernement du Canada et les provinces et territoires luttent contre la pauvreté chez les enfants et aident les parents à faire la transition vers l'emploi par le biais de transferts et de services directs.

Par le biais de la **Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)**, le gouvernement du Canada procure directement une aide financière aux familles canadiennes avec enfants. Depuis 1998, le gouvernement du Canada affecte plus d'argent au Supplément de la PNE, qui s'ajoute à la PFCE pour les

familles à faible revenu avec enfants. En tout, il fournira en 2004 environ 8 milliards de dollars par année à 90 p. 100 des familles canadiennes avec enfants au moyen de la PFCE proprement dite et du Supplément de la PNE.

### Prestation nationale pour enfants (PNE)

La PNE a considérablement amélioré la façon dont est fournie l'aide pour les enfants en créant un dispositif national de prestations pour enfants basées sur le revenu et versées en dehors du cadre du système d'aide sociale. La contribution du gouvernement du Canada à cette initiative a consisté à augmenter de 2,4 milliards de dollars, par le biais du Supplément de la PNE, l'aide accordée aux familles à faible revenu dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cela a eu pour effet d'augmenter le revenu disponible d'environ 1,2 million de familles à faible revenu comptant en tout environ 2,1 millions d'enfants. Les administrations provinciales, territoriales et autochtones ont apporté des rajustements à leurs programmes de soutien du revenu et investi environ 600 millions de dollars dans le financement de prestations et de services reliés à la PNE.

### Ce que la PNE représente pour les familles canadiennes

En 2001, une famille à faible revenu ayant **un enfant** avait droit à un maximum de 2 372 dollars par année en prestations pour enfants, ce qui représente une augmentation de 56 p. 100 par rapport à 1996.

En 2001, une famille à faible revenu ayant **deux enfants** avait droit à un maximum de 4 544 dollars par année en prestations pour enfants, ce qui représente une augmentation de près de 80 p. 100 par rapport à 1996.

En 2001, une famille à faible revenu ayant **trois enfants** avait droit à un maximum de 6 719 dollars en prestations pour enfants, ce qui représente une augmentation de 85 p. 100 par rapport à 1996.

**L'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance** permettra de verser 2,2 milliards de dollars aux provinces et territoires sur une période de cinq ans pour appuyer l'établissement de programmes et de services de développement de la petite enfance. Le gouvernement du Canada finance également le développement de la petite enfance dans le cadre de mesures comme le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et le programme de services de garde à l'intention des Premières Nations et des Inuits.

Les parents ont besoin de programmes qui leur permettent de passer plus de temps avec leurs enfants. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a apporté aux **prestations de maternité et parentales du régime d'assurance-emploi** des améliorations qui permettront aux parents de rester à la maison pendant une période maximale de douze mois pour s'occuper d'un enfant nouvellement né ou adopté. C'est souvent quand leurs enfants sont le plus jeunes, et leurs besoins le plus grands, qu'il est le plus difficile pour les parents d'harmoniser leurs responsabilités professionnelles et familiales. Les améliorations apportées aux prestations de maternité et parentales ont sensiblement amélioré les choix qui s'offrent aux parents.

## Prestations de maternité et parentales

Le 31 décembre 2000, le gouvernement du Canada a doublé la durée des prestations de maternité et parentales du régime d'assurance-emploi afin que les parents puissent passer plus de temps auprès de leurs enfants durant la première année de leur vie, dont l'importance est cruciale. En plus de permettre aux parents de consacrer plus de temps à leurs enfants, les changements apportés ont rendu ces prestations plus accessibles et plus flexibles, et mieux adaptées aux réalités actuelles des parents qui travaillent.

## Le Réseau scolaire canadien (Rescol)

est une initiative pilotée par Industrie Canada et menée en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le monde de l'éducation et le secteur privé. Doté d'un budget annuel de 30 millions de dollars, **Rescol** favorise l'intégration d'applications des technologies de l'information dans le système d'éducation canadien afin d'aider les élèves à se familiariser avec ces nouvelles technologies et avec Internet pour pouvoir mener plus efficacement leurs activités de recherche et de communication.



Dans le cadre du **Programme des langues officielles dans l'enseignement**, le gouvernement du Canada fournit une aide financière aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Dans le cadre de sa **Stratégie emploi jeunesse**, souvent en partenariat avec les provinces et territoires, les Premières Nations, les entreprises, les syndicats et les collectivités, le gouvernement du Canada investit plus de 450 millions de dollars par année dans des stages, des emplois d'été, des projets de service communautaire et la communication d'information sur le marché du travail.

Pour la conception de plusieurs de ces initiatives, le gouvernement du Canada a collaboré avec les ministères provinciaux et territoriaux dans plusieurs secteurs, notamment avec les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux et de la santé, le Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le Forum des ministres du marché du travail.

### Le Canada devrait tendre à devenir une société où tous les enfants réussissent leur apprentissage

- où les enfants acquièrent un développement physique, affectif et social, des compétences linguistiques, des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi que des connaissances générales à la hauteur de leurs capacités;
- où les enfants sont déjà prêts à apprendre tout au long de leur vie, de façon qu'ils puissent acquérir les capacités dont ils ont besoin pour leur épanouissement présent et futur.

Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial  
sur la refonte des politiques sociales  
*Un débat public sur le Plan d'action national pour les enfants :*  
*Élaboration d'une vision collective*  
Juin 2000

La pierre angulaire du développement d'une culture de l'apprentissage est la mise en place d'une solide infrastructure de connaissances et d'information basée sur la collecte de données, la conduite de recherches fondées sur des constatations factuelles et la réalisation d'expériences. Par exemple, les connaissances acquises grâce aux recherches effectuées dans le cadre de l'initiative **Comprendre la petite enfance**, ont commencé à donner de précieux indices concernant



l'influence, sur le développement des enfants en bas âge, du milieu dans lequel ils évoluent. On s'en servira pour augmenter la capacité des collectivités de surveiller le développement des enfants et de répondre efficacement aux besoins qui se présenteront. Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer dans l'établissement de cette base de connaissances qui nous donnera l'assurance de faire les bons choix en matière de politique.

### 2.3 CE QUE NOUS DEVRONS FAIRE

**POUR QUE LE CANADA PUISSE RELEVER EFFICACEMENT LES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉCONOMIE DU SAVOIR, IL FAUT QUE TOUS NOS ENFANTS ET NOS JEUNES PUISSENT RÉALISER LEUR POTENTIEL D'APPRENTISSAGE.**

Chacun doit être encouragé à acquérir de solides compétences de base, ainsi que le goût de continuer de s'instruire tout au long de sa vie.

À cette fin, le gouvernement du Canada propose l'objectif global national et les jalons suivants :

#### ***Donner à nos enfants et à nos jeunes le meilleur départ possible dans la vie.***

Les jalons suivants devraient faire partie des repères à établir pour mesurer nos progrès dans la réalisation de cet objectif :

- Hisser le Canada parmi les trois premiers pays au monde au chapitre des résultats en mathématiques, en sciences et en lecture.
- Rendre tous les jeunes Canadiens aptes à se servir d'un ordinateur et d'Internet à la fin de leurs études primaires.
- Assurer à tous les diplômés du secondaire un niveau d'alphabétisation suffisant pour pouvoir évoluer dans l'économie du savoir.
- Doubler la proportion de diplômés du secondaire qui possèdent une connaissance pratique des deux langues officielles.

Pour pouvoir atteindre cet objectif national et les jalons mentionnés, il faudra mieux comprendre les rapports entre les résultats obtenus sur le plan de l'apprentissage et les principaux facteurs qui influent sur ces résultats à la maison, à l'école et dans la collectivité; mesurer et communiquer de l'information sur les résultats du perfectionnement des compétences, y compris dans des domaines comme la lecture, les mathématiques, les sciences et l'acquisition des langues officielles. Cette base de connaissances et d'information nous donnera l'assurance de pouvoir comprendre les relations observées, mesurer les résultats obtenus et, en bout de ligne, prendre des mesures efficaces. Le gouvernement du Canada est prêt à poursuivre et intensifier ses efforts pour assurer la réalisation d'activités suffisantes de recherche et de mesures à l'appui de cet objectif.

## 2.4 LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de consacrer 185 millions de dollars durant les deux prochaines années pour améliorer les programmes et services s'adressant aux enfants autochtones. Le gouvernement travaillera avec les collectivités autochtones afin d'étendre la portée des programmes de développement de la petite enfance, réduire la fréquence de la manifestation du syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcool sur le fœtus, et mieux venir en aide aux enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui ont des besoins particuliers à l'école. Le gouvernement s'est aussi engagé à poursuivre ses investissements dans le programme **Rescol**. Le gouvernement du Canada étudiera d'autres mesures qu'il pourrait prendre pour améliorer l'aide apportée aux enfants et aux jeunes et qui feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants :

### AIDER AU FINANCEMENT DE PROGRAMMES ET DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

En collaboration avec les Autochtones, le gouvernement du Canada donnera suite aux engagements énoncés dans le budget de 2001 relativement aux enfants autochtones.

De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada continuera à donner suite aux engagements pris dans l'**Entente sur le développement de la petite enfance**, y compris ceux de faire rapport annuellement au public des progrès accomplis aux niveaux de l'amélioration et de l'expansion des

services et de produire régulièrement des rapports sur les indicateurs du bien-être des enfants. Ces rapports fourniront aux Canadiens, au gouvernement du Canada et à ses partenaires de l'information qui leur sera utile dans leurs démarches pour établir à l'échelle de tout le pays une base solide et complète de programmes et de services de développement de la petite enfance.

### AMÉLIORER LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ENFANTS ET DES JEUNES DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES

Le gouvernement du Canada travaillera avec ses partenaires pour améliorer les résultats scolaires des enfants autochtones dans les écoles des réserves. Les efforts pourraient principalement porter sur :

- l'amélioration de la capacité de lecture de tous les étudiants;
- l'amélioration de l'accès à l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie nécessaires dans la nouvelle économie et des résultats connexes;
- l'amélioration des pratiques de recrutement et de maintien en poste des enseignants dans les réserves.

### AIDER LES JEUNES CANADIENS À RÉUSSIR LA TRANSITION DES ÉTUDES AU TRAVAIL

Le gouvernement du Canada examinera les façons d'améliorer sa **Stratégie emploi jeunesse** pour mieux l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail, pour venir plus efficacement en aide aux jeunes qui se heurtent à des obstacles particuliers dans leurs démarches pour se trouver du travail, et pour aider les jeunes à augmenter leurs compétences afin de réussir leur transition des études au travail.

La plupart des nouveaux emplois créés dans l'économie canadienne requièrent déjà des études postsecondaires et il en sera de même de la quasi-totalité des emplois qui seront créés au 21<sup>e</sup> siècle. Les perspectives d'emploi des Canadiens qui n'ont pas ce niveau de scolarité s'assombrissent rapidement. Toutefois, l'importance de l'éducation postsecondaire ne réside pas uniquement dans la possibilité qu'elle nous donne de réaliser individuellement et collectivement notre potentiel économique. L'éducation postsecondaire est également importante parce qu'elle nous permet de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, de jouer avec plus de confiance notre rôle de citoyen d'une société démocratique et de mener une vie plus satisfaisante.

### 3.1 LA SITUATION ACTUELLE

L'enseignement postsecondaire au Canada est principalement dispensé par les collèges communautaires publics, les cégeps, les universités et les établissements de formation privés. Il est donné sous forme de programmes d'études à temps plein et à temps partiel, de programmes menant à un diplôme ou à un certificat et de formules mixtes telles que les programmes de stages pour apprentis et d'alternance travail-études.

#### CE RÉSEAU D'UNIVERSITÉS, DE COLLÈGES COMMUNAUTAIRES ET D'ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS EST UN DES PLUS COMPLETS AU MONDE.

Dans plusieurs régions du pays, les universités sont d'importants pôles d'investissement et des incubateurs de savoir et de talent qui favorisent un bouillonnement d'activités économiques. Les universités canadiennes pilotent le quart des activités de recherche menées au pays et forment les travailleurs ayant les compétences de pointe dont les entreprises et l'industrie ont besoin<sup>22</sup>. Le réseau de collèges communautaires établi dans plus de 900 collectivités s'acquitte bien de son rôle, qui est d'offrir un enseignement de qualité non seulement aux diplômés de nos écoles secondaires, mais également à des adultes déjà actifs sur le marché du travail, dont beaucoup n'ont pas terminé leurs études secondaires.

<sup>22</sup> OCDE, *Principaux indicateurs – sciences et technologie, 2000-2001*.

# ASSURER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET VISER L'EXCELLENCE

## ACCÈS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

LE CANADA EST LE PAYS OÙ ON TROUVE LA PLUS FORTE PROPORTION DE DIPLÔMÉS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE CHEZ LES PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER.

Comme le montre le tableau qui suit, 39 p. 100 des Canadiens de 25 à 64 ans avaient terminé des études collégiales ou universitaires en 1999, un sommet parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>23</sup>.

TOUTEFOIS, L'AVANTAGE DU CANADA DIMINUE À MESURE QUE LE TAUX D'INSCRIPTION AUGMENTE DANS LES COLLÈGES ET LES UNIVERSITÉS DES AUTRES PAYS.

Le nombre d'inscriptions dans les universités et les collèges communautaires du Canada a commencé à stagner vers la fin des années 1990, après avoir augmenté constamment pendant

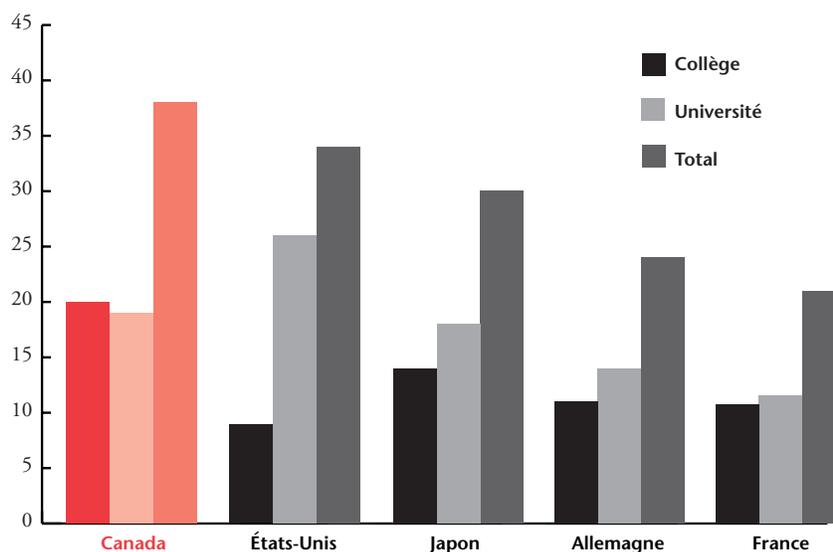
plusieurs décennies. Cette stagnation découle d'une légère hausse du taux d'inscription à temps plein et d'une baisse considérable du taux d'inscription à temps partiel. Durant la même période, les inscriptions à des programmes d'études postsecondaires ont augmenté en moyenne de 20 p. 100 dans les pays membres de l'OCDE<sup>24</sup>.

Pour des raisons démographiques, le nombre d'inscriptions augmentera au cours des dix prochaines années. Cependant, il faudra faire le nécessaire pour que les inscriptions et, par conséquent, les taux de participation, augmentent au rythme voulu pour maintenir la croissance dans l'économie du savoir. Tous les établissements d'enseignement devront se donner les moyens nécessaires pour répondre à une clientèle dont la diversité s'accroît. Les établissements et les gouvernements doivent comprendre la nature impérative de cette réalité et ils devront travailler ensemble, chacun dans leur sphère de compétence, pour offrir des possibilités d'apprentissage à de plus en plus de

23 OCDE, *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, 2001.

24 Ibid.

**Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant terminé des études postsecondaires en 1999**



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2001.

citoyens par des moyens plus novateurs que jamais. C'est chez les adultes actifs sur le marché du travail, les jeunes moins avantagés qui décident de ne pas poursuivre leurs études postsecondaires et les personnes qui font partie d'un groupe menacé d'exclusion que les possibilités d'augmentation des inscriptions sont les plus fortes.

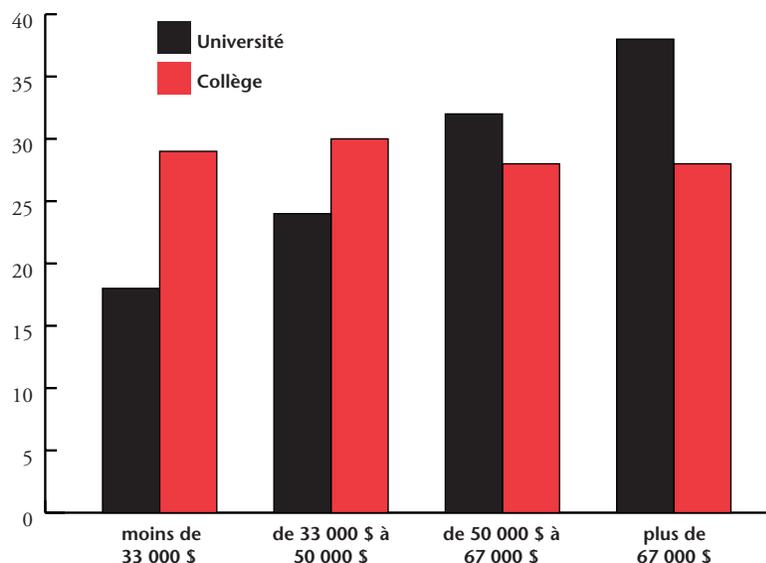
### ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE TOUS LES CANADIENS

MALGRÉ L'AUGMENTATION CONSTANTE JUSQU'À RÉCEMMENT DES TAUX D'INSCRIPTION À DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES, UN ÉCART IMPORTANT SÉPARE MANIFESTEMENT LES CANADIENS À REVENU FAIBLE, MOYEN ET ÉLEVÉ EN CE QUI CONCERNE LA POURSUITE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

Selon les données de 1998 de Statistique Canada, le taux d'inscription à des études universitaires est deux fois plus élevé chez les Canadiens à revenu élevé que chez leurs concitoyens à faible revenu<sup>25</sup>. Ce genre d'écart n'existe pas au niveau des collèges communautaires. Les programmes offerts par ces établissements sont généralement moins coûteux et plus « dispersés » géographiquement, ce qui les rend plus accessibles pour beaucoup de Canadiens. À long terme, il est rentable d'investir dans les études postsecondaires. Même si le montant d'argent qu'une personne peut s'attendre à gagner pendant sa vie dépend de son domaine d'études, les gens qui sont prêts à investir pour obtenir un diplôme d'études postsecondaires et qui sont en mesure de le faire en retirent des avantages considérables. Il faut donc prendre des mesures à l'égard de facteurs tels l'aversion pour l'endettement, le manque d'information ou les réactions défavorables face aux coûts croissants de

<sup>25</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, « Participation aux études postsecondaires et revenu familial », 7 décembre 2001.

**Pourcentage de personnes de 18 à 21 ans qui, en 1998, avaient fréquenté l'université et le collège entre 1993 et 1998, par revenu familial (après impôt)**



Nota : Le nombre de personnes de 18 à 21 ans est divisé en quatre quartiles fondés sur le revenu familial après impôt. Les collèges comprennent les collèges communautaires, les institutions d'arts appliqués et de technologie et les cégeps.

Source : *Études sur la famille et le travail* de Statistique Canada fondées sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998.

l'éducation, qui peuvent dissuader les Canadiens moins avantagés de faire des études postsecondaires.

**POUR BON NOMBRE D'AUTOCHTONES, IL EST DIFFICILE D'OBTENIR UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES.**

La croissance rapide de la population autochtone, particulièrement dans l'Ouest du pays, augmente l'importance de traiter les problèmes liés à l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire ainsi qu'aux résultats qu'ils obtiennent. La proportion de détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires est nettement moindre chez les Autochtones que chez les non-Autochtones<sup>26</sup>. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il s'agit d'un problème. Il a accordé des sommes importantes pour favoriser la poursuite des études postsecondaires chez les Premières Nations et les Inuits et le nombre d'inscriptions est passé de moins de 12 000 en 1985 à plus de 26 000 aujourd'hui. Toutefois, d'importants problèmes subsistent. Les faibles résultats obtenus au niveau secondaire constituent souvent un obstacle à la poursuite d'études postsecondaires. Même les jeunes Autochtones qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires ne possèdent souvent pas de compétences suffisantes en lecture, en mathématiques et en sciences pour réussir au niveau postsecondaire.

**LES PERSONNES HANDICAPÉES SONT MOINS SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES QUE LES AUTRES CANADIENS.**

Le nombre peu élevé d'étudiants handicapés inscrits à un programme d'études postsecondaires est attribuable aux nombreux obstacles qui se dressent devant eux. Bien que les **Subventions canadiennes pour études** puissent couvrir entièrement ou partiellement les dépenses exceptionnelles que les étudiants handicapés doivent prendre en charge, ceux-ci peuvent être plus réticents à poursuivre des études postsecondaires pour des raisons rattachées à leur handicap. Par exemple, les personnes handicapées prennent parfois plus de temps pour achever leur programme d'études et peuvent avoir plus de difficultés à décrocher un emploi, surtout un emploi d'été, qui les aiderait à payer leurs études.

**LES FAIBLES NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION CONSTITUENT UN OBSTACLE MAJEUR À L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES.**

Environ le quart des diplômés du secondaire n'ont pas les compétences nécessaires en lecture et en écriture pour poursuivre leur apprentissage. Ces lacunes empêchent un grand nombre de jeunes de suivre une formation postsecondaire<sup>27</sup>. Le pourcentage d'abandon des études secondaires, soit 12 p. 100, demeure également un obstacle appréciable.

**LES PROGRAMMES POUR APPRENTIS SONT UNE COMPOSANTE VITALE, MAIS PEU VALORISÉE, DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU CANADA.**

Malgré l'expansion de la population active, le nombre d'étudiants ayant terminé un programme pour apprentis

26 Statistique Canada, Recensement de 1996.

27 Statistique Canada et OCDE, *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*, 1994-1995.



enregistré n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie, ce qui a contribué à créer de sérieuses pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certains métiers. Il y a donc amplement possibilité d'accroître la participation à de tels programmes. Étant donné que les apprentis touchent une rémunération pendant leur formation, les stages pour apprentis sont particulièrement pratiques pour les jeunes qui veulent augmenter leur potentiel de gains salariaux, mais qui doivent continuer de subvenir à leurs besoins pendant qu'ils acquièrent la formation nécessaire pour le faire.

Les travailleurs des métiers spécialisés jouent un rôle essentiel dans le façonnement et le maintien de la place du Canada dans l'économie du savoir. Les programmes pour apprentis constituent un moyen reconnu et efficace d'acquérir des compétences précieuses, puisqu'ils combinent expérience pratique et enseignement en classe.

## Apprentis

Nous devons examiner sérieusement les moyens d'améliorer les programmes pour apprentis. Le Canada connaît une pénurie de travailleurs de métier, et la situation s'aggravera dans les prochaines années. Les programmes pour apprentis actuels ne nous permettent pas de faire face à ce problème.

Le Conference Board du Canada  
*Rendement et potentiel 2000–2001*

## RÉPONDRE AUX NOUVELLES DEMANDES CONCERNANT L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

MALGRÉ LES RÉCENTES DIMINUTIONS DES INSCRIPTIONS ET LES PROBLÈMES D'ÉGALITÉ D'ACCÈS, LA DEMANDE GLOBALE D'ADMISSION À DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DEVRAIT AUGMENTER DANS LES 10 À 15 PROCHAINES ANNÉES.

Cela s'explique essentiellement par l'augmentation de la population des 18-24 ans (l'« écho » du baby-boom), dont les effets commencent tout juste à se faire sentir. On assistera aussi à une forte augmentation ponctuelle des inscriptions par suite de l'élimination graduelle de la 13<sup>e</sup> année en Ontario.

Compte tenu des taux d'inscription actuels, on prévoit que le nombre d'étudiants à temps plein dans les collèges et les universités augmentera de 150 000, soit de plus de 20 p. 100, d'ici 2015<sup>28</sup>. Ce chiffre pourrait être encore beaucoup plus élevé si les efforts visant à augmenter les taux d'inscription à des programmes d'études postsecondaires sont fructueux.

## LES UNIVERSITÉS ET LES COLLÈGES SE PRÉPARENT À UNE AUGMENTATION DES INSCRIPTIONS, MAIS ILS DOIVENT FAIRE FACE À DIFFÉRENTS PROBLÈMES, ALLANT DE LA VÉTUSTÉ DE LEURS INSTALLATIONS AU RECRUTEMENT DE PROFESSEURS.

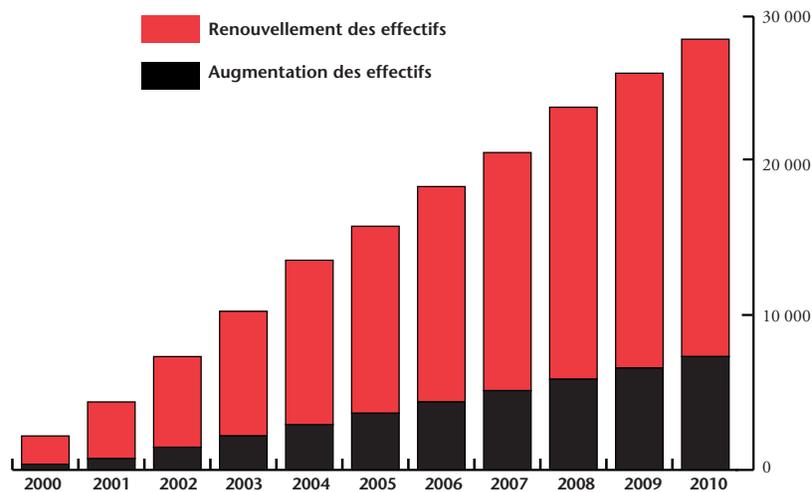
Nos établissements doivent disposer d'infrastructures modernes et de qualité pour attirer des professeurs et des étudiants, car la concurrence à ce niveau augmente de plus en plus. Certains établissements ont reporté l'entretien de leurs infrastructures physiques et technologiques, préférant consacrer les ressources limitées dont ils disposent à l'enseignement et à la recherche. L'Association canadienne du personnel administratif universitaire estime que la somme des coûts d'entretien reportés par les universités est de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, et que la valeur des travaux requis à brève échéance est de 1,2 milliard de dollars<sup>29</sup>. L'Association des collèges communautaires du Canada a elle aussi constaté l'urgence de remédier aux problèmes associés au report de travaux d'entretien. Selon Statistique Canada, les dépenses en immobilisations ont chuté de façon importante depuis 1985, mais ont augmenté dans les dernières années<sup>30</sup>.

28 Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, Estimations de Recherches socio-économiques; Analyse et Prévisions.

29 Association canadienne du personnel administratif universitaire, <http://www.aucc.ca/fr/comm/avril1000.htm>, 10 avril 2000.

30 Statistique Canada, *Le Quotidien*, 30 juillet 2001.

## Estimation du nombre de professeurs requis par les universités canadiennes entre 2000 et 2010



Source : Estimation de l'AUCC fondée sur les données de Statistique Canada

<sup>31</sup> Association des universités et collèges du Canada, *Dossiers de recherche*, mars 2000, volume 4, no 1.

<sup>32</sup> OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, juin 1999.

<sup>33</sup> Groupe d'experts sur les compétences du Conseil consultatif des sciences et de la technologie, *Viser plus haut : Compétences et esprit d'entreprise dans l'économie du savoir*, 2000.

La retraite imminente de nombreux membres de leur personnel enseignant compromettra encore davantage la capacité d'accueil des établissements. L'Association des universités et des collèges du Canada prévoit que l'augmentation du nombre d'étudiants et le départ à la retraite de nombreux enseignants durant les dix prochaines années créeront un déficit de 25 000 à 30 000 professeurs<sup>31</sup>. Le recrutement de professeurs débutants ne pourra pas compenser totalement le départ de membres chevronnés du corps enseignant.

### FORMATION DE PERSONNES HAUTEMENT QUALIFIÉES

Au cours des quinze dernières années, le nombre de personnes ayant des compétences techniques hautement spécialisées (comme les scientifiques et les ingénieurs) s'est accru. Cependant, le Canada fait piètre figure aux cycles supérieurs, notamment à celui du doctorat, se classant derrière la plupart des autres pays membres de l'OCDE, soit

au 15<sup>e</sup> rang sur 22 pays<sup>32</sup>. Selon le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, les entreprises de différents secteurs arrivent déjà difficilement à recruter et à conserver des travailleurs hautement qualifiés dans des domaines spécialisés. Ces défis prendront de l'ampleur et se généraliseront dans l'avenir à moins que des mesures ne soient prises<sup>33</sup>.

Le document parallèle d'Industrie Canada fournit des renseignements détaillés sur les défis que nous devons relever pour former des travailleurs hautement qualifiés et sur les initiatives possibles pour améliorer le soutien aux études de cycles supérieurs.

### LA RÉUSSITE DANS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR REPOSE DE PLUS EN PLUS SUR LA CAPACITÉ D'INNOVER, DE RÉSOUDRE DES PROBLÈMES ET DE COMMUNIQUER.

Les entreprises les plus performantes attribuent une large part de leur succès à la polyvalence de leurs employés. Un

vaste éventail de compétences est aussi nécessaire pour évoluer dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le travail d'équipe est un rouage essentiel des processus de production, et les compétences en matière de relations interpersonnelles sont en train de devenir un facteur déterminant de succès en affaires. C'est pourquoi la formation dans des disciplines comme les arts et les sciences humaines et sociales est de plus en plus valorisée comme étape de préparation à l'emploi. Il faut aussi souligner l'importance des techniques d'enseignement et d'apprentissage multidisciplinaires qui favorisent l'acquisition d'aptitudes à concevoir de nouvelles idées et à travailler en équipe.

#### IL Y A PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES MÉTIERS HAUTEMENT SPÉCIALISÉS.

Les entreprises qui adoptent le plus de nouvelles technologies sont aussi celles qui investissent le plus dans la formation et qui disposent de la main-d'œuvre la plus qualifiée. La demande de travailleurs de métier hautement spécialisés est très élevée, et le nombre de Canadiens formés dans ces secteurs est insuffisant. Cette pénurie pourrait sérieusement limiter notre croissance économique dans les prochaines années.

#### Apprentissage en ligne

L'université Athabasca, qui offre des cours de formation à distance depuis 1970, a de plus en plus recours à l'apprentissage virtuel. À l'heure actuelle, quelque 20 000 étudiants sont inscrits. Les résultats d'une enquête récente montrent que l'Université se compare très favorablement aux universités traditionnelles de l'Alberta du point de vue de la satisfaction des étudiants à l'égard du contenu des cours et des professeurs.

#### CAPACITÉ D'ADAPTATION DE NOS INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

#### LES PROGRÈS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, NOTAMMENT LES NOUVELLES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE EN LIGNE, POURRAIENT ACCROÎTRE ÉNORMÉMENT L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES.

Grâce à la mise en place et à la diffusion de pratiques d'apprentissage en ligne efficaces partout au Canada et dans le monde, un plus grand nombre d'apprenants de tous les âges pourront profiter de possibilités d'apprentissage accrues. L'apprentissage en ligne peut aider les établissements à répondre aux pressions croissantes causées par l'augmentation du nombre d'inscriptions et à élargir les méthodes d'enseignement traditionnelles. Cette forme d'apprentissage donne accès aux meilleurs établissements du monde, mais elle augmente aussi la concurrence à l'échelle internationale. Le Comité consultatif de l'apprentissage en direct a reconnu dans son rapport l'importance de cette forme d'apprentissage. Ses recommandations soulignent la nécessité d'en améliorer la qualité et de la rendre plus accessible<sup>34</sup>. Pour pouvoir profiter de l'apprentissage en ligne, il faudra prendre des mesures concertées en matière d'investissement technologique, de perfectionnement professionnel et de diffusion des meilleures pratiques.

#### NOS INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DOIVENT AUSSI S'ADAPTER À LA MOBILITÉ DE LA POPULATION CANADIENNE.

Les progrès réalisés récemment sur le plan de l'harmonisation des politiques et pratiques des établissements d'enseignement postsecondaire en matière de

<sup>34</sup> Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne, *L'évolution de l'apprentissage en ligne dans les collèges et les universités*, 2001.

reconnaissance des crédits et des diplômes pourraient être accélérés afin de favoriser la mobilité des étudiants et des travailleurs. Bon nombre de Canadiens possèdent des compétences et des connaissances précieuses, mais celles-ci sont souvent sous-utilisées et sous-évaluées puisque les employeurs et les établissements d'enseignement ne les reconnaissent pas officiellement. De plus, les difficultés que pose chez nous la reconnaissance des compétences acquises hors du cadre de programmes d'études ou dans d'autres pays constituent un problème important pour de nombreuses personnes et privent l'économie de leurs compétences. La reconnaissance de l'apprentissage hors du système d'enseignement régulier, ne menant pas à l'obtention de crédits, inciterait un plus grand nombre d'adultes à enrichir leurs compétences en plus d'éliminer un obstacle majeur à la pleine participation des Canadiens sur le marché du travail et de faciliter leur mobilité.

### LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES SONT BIEN PLACÉS POUR FORMER LES TRAVAILLEURS AYANT LES COMPÉTENCES QUE RECHERCHENT LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC.

Parce qu'ils sont bien implantés dans les régions et qu'ils mettent l'accent sur les programmes de formation professionnelle, les collèges sont bien placés pour relever beaucoup des défis que présente le perfectionnement des compétences : ils offrent des services expressément conçus pour les adultes, comme des programmes de formation reliés à leur emploi, l'apprentissage à distance ainsi que des programmes flexibles et de courte durée. En misant sur ces services, les collèges du Canada sont bien placés pour améliorer les occasions d'apprentissage offertes aux travailleurs adultes.

## 3.2 CE QUE NOUS FAISONS PRÉSENTEMENT

Les gouvernements provinciaux et territoriaux apportent un soutien essentiel à l'enseignement postsecondaire par le biais de programmes d'aide financière aux étudiants, d'investissements dans des infrastructures et diverses formes de subventions de fonctionnement. Le gouvernement du Canada aide les provinces et territoires en leur fournissant un financement global, par l'entremise du **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux** (TCSPS). Le gouvernement du Canada s'est engagé à majorer le TCSPS de 21 milliards de dollars sur cinq ans.

De plus, le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les provinces et les territoires à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'aide financière aux étudiants.

Le **Programme canadien de prêts aux étudiants** (PCPE), grâce à la bonification d'intérêt, rend les études postsecondaires plus abordables pour bon nombre de Canadiens. En 1999-2000, le PCPE a fourni une aide sous forme de prêt ou de bourse à environ 450 000 Canadiens. L'aide accordée est

### Subventions canadiennes pour études

Le budget fédéral de 2001 prévoit l'amélioration des mesures d'aide offertes aux personnes handicapées qui font des études supérieures. La subvention maximale couvrant les dépenses exceptionnelles que doivent engager les étudiants handicapés passe de 5 000 dollars à 8 000 dollars. Par ailleurs, les prêts d'études maximums versés à certains étudiants handicapés peuvent être insuffisants par rapport à l'évaluation de leurs besoins. Ces étudiants recevront dorénavant une subvention supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2 000 dollars par année. Ces améliorations au programme des **Subventions canadiennes pour études** permettront aux étudiants handicapés d'assumer les frais élevés rattachés à leurs besoins.

transférable partout au Canada pour que les étudiants aient la possibilité d'étudier dans la province ou le territoire de leur choix.

Le gouvernement du Canada et les provinces et territoires qui participent au PCPE continuent de chercher ensemble des moyens de simplifier les programmes de prêts étudiants. Les ententes intégrées de prêts aux étudiants que la Saskatchewan et l'Ontario ont signées avec le gouvernement du Canada constituent un bon exemple de coopération entre les gouvernements pour aider les gens à augmenter leurs compétences.

Le gouvernement du Canada offre également des bourses d'études afin d'aider des étudiants dans le besoin à faire des études postsecondaires. Les **Subventions canadiennes pour études** sont offertes aux étudiants qui ont des personnes à charge, aux

personnes handicapées, aux étudiants à temps partiel qui éprouvent des difficultés financières et aux femmes inscrites à certains programmes de doctorat. En 1999-2000, plus de 64 000 étudiants ont reçu une subvention canadienne pour études, y compris 4 500 étudiants handicapés et 54 340 étudiants ayant des personnes à charge.

Le gouvernement du Canada verse environ 290 millions de dollars par année pour soutenir la poursuite d'études postsecondaires chez les Premières nations et les Inuits.

Dans le cadre du **Programme des langues officielles dans l'enseignement**, le gouvernement du Canada procure une aide financière aux provinces et territoires au titre de l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

L'investissement de 2,5 milliards de dollars du gouvernement du Canada dans la **Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire** permet à quelque 100 000 étudiants admissibles d'obtenir une aide pouvant atteindre 3 000 dollars par année, ce qui représente un montant annuel total de 300 millions de dollars.

La **Subvention canadienne pour l'épargne-études** encourage les Canadiens à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ce programme verse des subventions pouvant atteindre 400 dollars par année aux bénéficiaires d'un **Régime enregistré d'épargne-études**.

Le gouvernement du Canada a considérablement étendu l'application de ses crédits d'impôt pour études et pour frais de scolarité et a adopté des dispositions de report afin de permettre aux étudiants et aux familles de réclamer un plus grand remboursement des dépenses qu'ils ont engagées pour des études postsecondaires.



Pour la photo: Photo fournie gracieusement par le Centre national de recherches du Canada

Pour poser un premier geste afin d'aider les universités et les collèges à recruter des professeurs à l'étranger, le gouvernement du Canada a levé les restrictions visant le recrutement à l'étranger en éliminant l'obligation d'afficher les offres d'emploi au pays avant de le faire à l'étranger.

Le gouvernement du Canada a également fourni des fonds pour financer des activités de recherche et d'innovation dans les établissements d'enseignement postsecondaire, notamment :

- le versement de dotations par l'entremise de la **Fondation canadienne pour l'innovation**;
- la mise sur pied de cinq centres scientifiques de **Génome Canada**;
- la création du **Programme des chaires de recherche du Canada**;
- l'augmentation des fonds versés aux conseils subventionnaires de recherche;
- la création des **Instituts de recherche en santé du Canada** au sein du système de conseils subventionnaires de recherche.

Ces investissements contribuent déjà à renforcer l'aspect novateur de l'économie – un facteur essentiel de croissance, de prospérité et d'amélioration des possibilités d'emploi pour les Canadiens.

Les gouvernements ont joint leurs efforts pour mesurer les résultats de l'éducation postsecondaire par le biais d'initiatives comme le *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada* du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). D'autres recherches liées à l'établissement de profils des activités d'enseignement au niveau postsecondaire permettent de mieux

évaluer le rendement des diplômés sur le marché du travail et de cerner les motivations et les obstacles potentiels au chapitre du perfectionnement et de l'acquisition de compétences. Elles nous aideront aussi à comprendre les éléments qui fonctionnent dans les pratiques d'apprentissage des jeunes et des adultes.

Grâce à **Compétences Canada** et au **Forum canadien sur l'apprentissage** le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires, les employeurs, les éducateurs et les syndicats pour faire la promotion des carrières dans le domaine des métiers et le domaine technique comme option de premier choix pour les jeunes Canadiens. Le gouvernement appuie en outre des programmes pour apprentis en aidant financièrement les participants à ces programmes par l'intermédiaire du régime d'assurance-emploi.

### 3.3 CE QUE NOUS DEVRONS FAIRE

#### IL FAUT QUE PLUS DE CANADIENS TERMINENT DES ÉTUDES COLLÉGIALES OU UNIVERSITAIRES OU DES PROGRAMMES POUR APPRENTIS.

Il faudra, pour cela, encourager la poursuite d'études en réduisant les obstacles financiers et autres auxquels sont confrontés les étudiants venant de familles à revenu faible ou moyen.

Le système d'enseignement postsecondaire doit lui-même être renforcé et adapté afin de pouvoir accueillir plus d'étudiants et d'être à la hauteur des nouveaux défis et des nouvelles possibilités, comme l'apprentissage en ligne.

À cette fin, le gouvernement du Canada propose l'objectif global national et les jalons suivants :

***Permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à une éducation postsecondaire de haute qualité.***

Les jalons suivants devraient faire partie des repères à établir pour mesurer nos progrès vers cet objectif :

- Donner à tous les diplômés du secondaire la possibilité de faire des études postsecondaires, sous une forme ou une autre.
- Faire passer de 39 p. 100 à 50 p. 100, durant la prochaine décennie, la proportion des Canadiens de 25 à 64 ans qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires, y compris une part accrue de personnes dans les groupes à risque.
- Doubler, durant la prochaine décennie, le nombre d'apprentis ayant terminé un programme de certification, en le portant à 37 000.
- Augmenter de 5 p. 100 par année d'ici 2010 le nombre d'admissions à des programmes de maîtrise et de doctorat dans les universités canadiennes.

Pour atteindre l'objectif national et les jalons proposés, il faudra mieux comprendre les rapports entre les résultats scolaires des diplômés et leur intégration au marché du travail. Il faudra aussi faciliter l'accès des étudiants à de l'information sur les compétences, l'apprentissage et les perspectives de carrière.

### **3.4 LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures visant à améliorer le soutien apporté aux programmes pour apprentis, y compris la modification des règles du régime d'assurance-emploi qui régissent le délai de carence de deux semaines et l'adoption d'une mesure permettant de déduire de l'impôt les dépenses extraordinaires d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules. Le gouvernement a aussi annoncé des changements aux Subventions canadiennes pour études afin de mieux venir en aide aux étudiants handicapés. Le gouvernement examinera d'autres mesures qu'il pourrait prendre dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Ces mesures feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants. Elles consistent notamment à :

#### **RENDRE L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE PLUS ACCESSIBLE AUX CANADIENS À FAIBLE REVENU**

Le gouvernement du Canada travaillera avec les provinces et territoires afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace des modifications aux **Subventions canadiennes pour études** en faveur des étudiants handicapés. Le gouvernement discutera également d'autres améliorations qui pourraient être apportées à l'aide financière accordée aux étudiants afin de mieux aider les étudiants dans le besoin et de les encourager à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

### ENCOURAGER LES TRAVAILLEURS CANADIENS À REVENU FAIBLE OU MOYEN À FAIRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES TOUT EN CONTINUANT DE TRAVAILLER

Le gouvernement du Canada discutera des améliorations possibles à apporter aux programmes d'aide financière aux étudiants afin d'aider les travailleurs canadiens à revenu faible ou moyen à parfaire leur éducation en faisant des études à temps partiel. L'objectif de ces discussions sera de voir comment il serait possible d'aider les adultes à revenu faible ou moyen à augmenter leurs compétences et leurs connaissances tout en continuant à travailler.

### FAVORISER LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ET DES APPRENANTS ADULTES ET FACILITER LEUR ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le gouvernement du Canada souhaite d'explorer avec les provinces et territoires les meilleures façons de faciliter la mobilité des étudiants et des apprenants adultes en facilitant le transfert de crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire et la reconnaissance des acquis et de l'expérience.

### ENCOURAGER LES CANADIENS À FAIRE CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Le gouvernement du Canada discutera avec ses partenaires des moyens possibles d'encourager davantage de Canadiens à faire carrière dans les métiers spécialisés.

### METTRE À PROFIT L'EXPERTISE DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES

Le gouvernement du Canada examinera les moyens d'appuyer les collèges communautaires dans le rôle important qu'ils jouent pour aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils auront besoin à l'avenir.



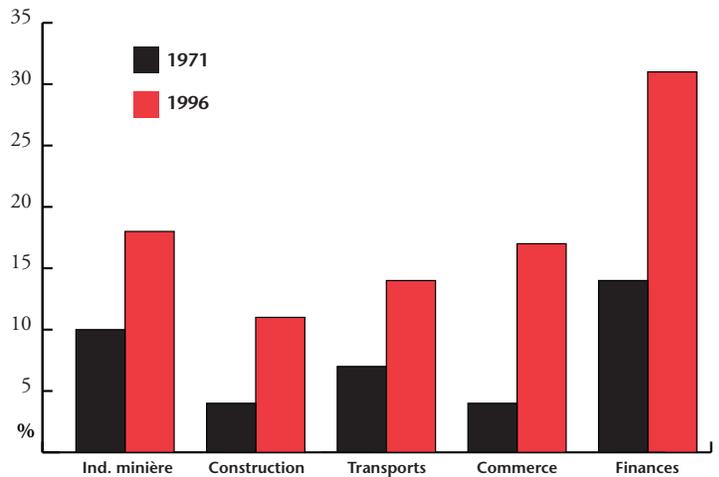
Le gouvernement du Canada discutera aussi avec ses partenaires et les divers intervenants de la meilleure façon d'augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées afin de stimuler l'innovation dans l'économie canadienne. Le document parallèle d'Industrie Canada énonce une série de mesures qui pourraient être prises pour faire en sorte que plus de Canadiens fassent des études supérieures, notamment en créant des incitatifs financiers pour les étudiants de deuxième et troisième cycles, en doublant le nombre de bourses de maîtrise et de doctorat accordées par les conseils subventionnaires et en établissant un programme coopératif de formation en recherche.

Toutes ces propositions s'inscrivent dans l'approche intégrée adoptée par le gouvernement du Canada pour soutenir l'innovation, améliorer la recherche et accroître l'accès aux études postsecondaires.

Pour demeurer compétitif, et pour pouvoir suivre le rythme de l'évolution technologique, le Canada doit assurer le renouvellement et le perfectionnement constants des compétences de sa main-d'œuvre. Nous ne pouvons plus espérer que les travailleurs parviennent à se tirer d'affaire pendant toute leur carrière avec les compétences acquises pendant leur jeunesse. La plupart devront au contraire parfaire continuellement leurs compétences pendant toute leur vie active. Avoir les compétences et les connaissances que recherchent les employeurs peut vraiment aider à accéder à un meilleur emploi et à une meilleure qualité de vie.

**Les exigences professionnelles continuent d'augmenter dans tous les secteurs**

*Proportion des emplois reliés au savoir et à la gestion par rapport à l'emploi total 1971-1996*



Source : Lavoie, Roy et Therrien, Direction générale de la recherche appliquée, DRHC

ASSURER UNE  
MAIN-D'ŒUVRE  
DE CALIBRE MONDIAL

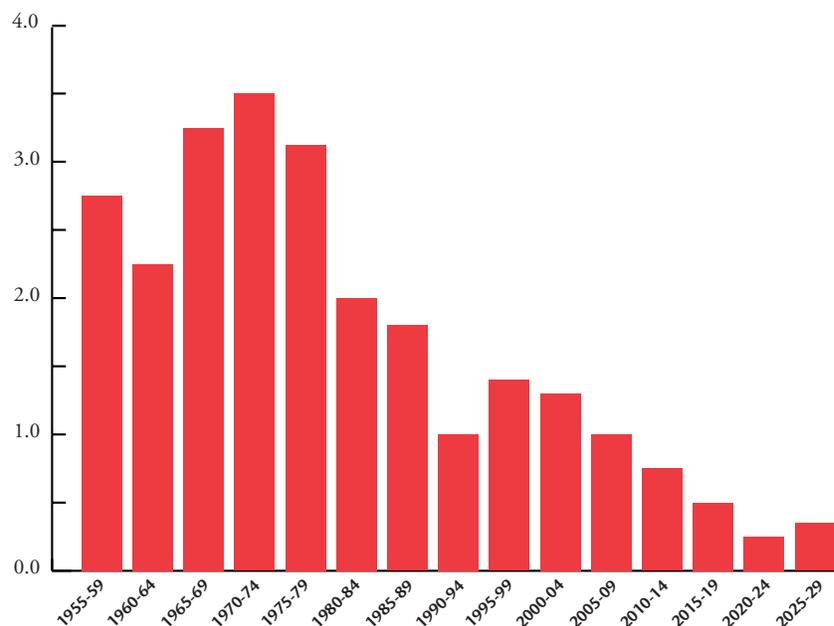
Étant donné que la moitié des gens qui travailleront en 2015 sont déjà sur le marché du travail et qu'on prévoit une diminution du nombre de jeunes dans la population, le Canada doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de l'économie sur le plan des compétences<sup>35</sup>. Les efforts visant à assurer l'existence d'un bassin suffisant de main-d'œuvre pour l'avenir devront être axés à la fois sur l'augmentation de la participation au marché du travail des gens qui en ont été exclus et l'attraction au pays de travailleurs immigrants qualifiés. Nous devons aussi offrir continuellement aux travailleurs des possibilités d'augmenter et de parfaire leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles pour satisfaire aux exigences professionnelles de la nouvelle économie.

Notre infrastructure d'apprentissage doit comprendre un système complet et accessible d'apprentissage pour adultes, implanté dans toutes les régions du pays. Ce système doit mettre à profit non seulement les ressources de l'enseignement postsecondaire au Canada – universités, collèges, instituts de technologie, instituts de formation privés et programmes pour apprentis – mais aussi celles des employeurs et des syndicats. Il doit permettre aux adultes d'acquérir des compétences reliées à leur emploi et aussi leur offrir l'occasion de parfaire leurs compétences de base, notamment en lecture, en écriture et en calcul. Ces compétences sont indispensables pour pouvoir acquérir d'autres connaissances.

<sup>35</sup> Basé sur des données historiques de Statistique Canada. Projection de la Direction générale de la recherche appliquée de DRHC à partir du modèle de projections démographiques PMEDS-D.

## La croissance de la population active va ralentir

Taux de croissance annuel moyen de la population active de 1955-1959 à 2025-2029



Sources : Données historiques de Statistique Canada; projection de la Direction générale de la recherche appliquée de DRHC à partir du modèle de projections démographiques PMEDS-D.

## 4.1 LA SITUATION ACTUELLE

### LES CANADIENS SONT CONSCIENTS DE LA NÉCESSITÉ DE CONTINUÉMENT AUGMENTER LEURS CONNAISSANCES ET LEURS COMPÉTENCES.

Mais, au Canada, les possibilités d'apprentissage pour les adultes n'augmentent pas suffisamment rapidement pour répondre aux exigences de l'économie du savoir. La proportion des Canadiens d'âge adulte qui reçoivent une formation en milieu de travail stagne depuis le début des années 1990. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la participation des travailleurs canadiens à des activités d'apprentissage structuré se situe dans la moyenne des pays industrialisés<sup>36</sup>.

### LES PERSONNES PEU QUALIFIÉES SONT NETTEMENT DÉFAVORISÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU CANADA.

Le manque d'alphabétisation constitue un important obstacle à l'intégration ou à la réintégration au marché du travail. Même si, dans l'ensemble, les Canadiens sont plus instruits que jamais, près de huit millions d'entre eux – soit plus de 40 p. 100 de la population canadienne en âge de travailler – n'ont pas les capacités de lecture et d'écriture nécessaires pour évoluer efficacement dans la nouvelle

Il y a amplement de preuves que des compétences adéquates en lecture, en écriture et en calcul, et dans l'utilisation d'outils technologiques, sont des prérequis importants pour assurer la productivité et le perfectionnement constant de la main-d'œuvre canadienne. C'est une question qui doit préoccuper le secteur privé et le secteur public.

*Maureen Cavan, présidente, ABC CANADA  
Sommet national sur l'alphabétisation et la productivité  
Octobre 2000*

### Formation des Autochtones pour les aider à s'intégrer au marché du travail

En 1997, la société Alliance Pipeline Ltd et la Federation of Saskatchewan Indian Nations ont conclu une entente de collaboration dans la formation des travailleurs autochtones pour l'industrie de la construction. À la fin de 1999, 150 personnes avaient ainsi reçu une formation conforme aux exigences syndicales, obtenu leur accréditation syndicale et mis leurs nouvelles compétences en pratique dans l'exercice d'un emploi. La Pipeline Contractors Association of Canada et quatre syndicats de métier ont collaboré au succès de cette entente.

économie<sup>37</sup>. De plus, les exigences mêmes en matière d'alphabétisation ont changé – ce qui était suffisant à l'époque industrielle ne l'est plus pour assurer le succès dans l'économie du savoir.

### LA RÉUSSITE DES AUTOCHTONES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST SOUVENT PARSEMÉE DE NOMBREUSES EMBÛCHES.

Parmi ces obstacles, il y a le faible taux d'alphabétisation et le manque de compétences en mathématiques, en sciences et en informatique (compétences que beaucoup d'employeurs exigent maintenant tant dans les nouveaux secteurs que dans le secteur plus traditionnel de l'exploitation des ressources naturelles). Un autre obstacle est le manque de compétences de base. En outre, pour beaucoup d'Autochtones qui vivent dans des régions éloignées, les possibilités d'emploi et d'avancement professionnel sont limitées. En milieu de travail, des problèmes peuvent aussi surgir par suite d'un manque de compréhension des différences culturelles.

**LES PERSONNES HANDICAPÉES FONT FACE À DES OBSTACLES QUI LES EMPÊCHENT DE PARTICIPER PLEINEMENT AU MARCHÉ DU TRAVAIL.**

Elles sont, proportionnellement, deux fois moins nombreuses dans la population active que les autres Canadiens. De nombreux facteurs nuisent à leur réussite sur le marché du travail, dont leur faible niveau d'instruction, les attitudes et comportements des employeurs et le manque d'adaptation de leur milieu de travail à leurs besoins. Près d'un travailleur canadien sur quatorze présente une forme quelconque d'incapacité physique ou intellectuelle<sup>38</sup>.

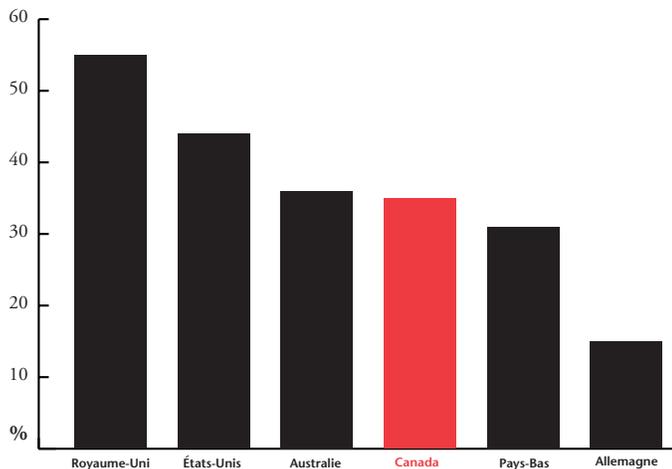
**LES JEUNES QUI MANQUENT DE QUALIFICATIONS ONT GÉNÉRALEMENT DE FAIBLES REVENUS, DE FAIBLES TAUX D'EMPLOI ET DES EMPLOIS PEU DURABLES.**

Par exemple, chez les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, le taux de chômage est supérieur à 18 p. 100 et le taux d'emploi est de 42 p. 100 seulement. À l'opposé, les taux de chômage et d'emploi chez les jeunes qui possèdent un diplôme d'études universitaires sont respectivement de 7 et de 74 p. 100. Durant les 20 dernières années, à cause de l'augmentation des exigences liées aux compétences, la situation relative sur le marché du travail des jeunes qui n'ont pas suffisamment d'instruction s'est détériorée.

Par ailleurs, une proportion importante des familles d'immigrants récemment arrivées au Canada se retrouve sous le seuil de faible revenu; cette proportion est passée de 23 p. 100 en 1985 à 39 p. 100 en 1997<sup>39</sup>. Pour tous ces groupes, la réussite sur le marché du travail dépend surtout de leur capacité de perfectionner leurs compétences.

<sup>39</sup> Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs*, 1986, 1998.

**Pourcentage d'employés de 25 à 54 ans participant à des activités de formation professionnelle parrainées par l'employeur, 1995**



Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 1999.

## ENTREPRISES ET SYNDICATS

BIEN QU'ELLES SOIENT GÉNÉRALEMENT CONSCIENTES DE L'IMPORTANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'AUGMENTATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ, DE LEUR CAPACITÉ D'INNOVER ET DE LEUR COMPÉTITIVITÉ, BEAUCOUP D'ENTREPRISES NE FONT PAS SUFFISAMMENT POUR FAVORISER LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DE LEURS EMPLOYÉS.

Les entreprises canadiennes investissent moins dans la formation de leur main-d'œuvre que les entreprises d'autres pays<sup>40</sup>. En 1995, 34 p. 100 des travailleurs canadiens ont reçu une formation reliée à leur emploi qui a été parrainée par leur employeur, contre 55 p. 100 au Royaume-Uni et 44 p. 100 aux États-Unis. Parmi les indicateurs de rendement des entreprises, un de ceux où le Canada fait le moins bonne figure est celui du perfectionnement des compétences<sup>41</sup>. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette situation. Ainsi, certaines entreprises peuvent hésiter à investir dans le perfectionnement de leurs employés parce qu'elles craignent que les employés qui en bénéficieraient les quittent, ce qui signifierait pour ces entreprises une perte de leur investissement. Les employés de petites entreprises ont deux fois moins de chances de recevoir une formation parrainée par leur employeur que ceux des moyennes et grandes entreprises. Par rapport aux grandes entreprises, les petites entreprises n'ont pas les ressources et l'expertise interne nécessaires pour

investir dans le perfectionnement professionnel et la planification de leurs besoins en ressources humaines. Il peut aussi être difficile pour ces entreprises d'obtenir l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions en matière de perfectionnement professionnel.

Les entreprises sont bien placées pour aider leurs employés à acquérir des compétences de base en milieu de travail en même temps qu'elles les aident à développer des compétences directement reliées à l'emploi. Les compétences de base, comme savoir lire, écrire et calculer, travailler en groupe et se servir d'un ordinateur, sont généralement acquises à l'école et sont nécessaires pour occuper la plupart des emplois. Elles forment la base à partir de laquelle d'autres compétences peuvent être acquises et sont essentielles à l'apprentissage continu. Les travailleurs qui ont de solides compétences de base s'adaptent plus facilement et risquent moins de perdre leur emploi. Toutefois, les entreprises sont peut-être davantage disposées à appuyer l'acquisition de compétences directement reliées à un poste que l'acquisition de compétences de base.

### LES SYNDICATS JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Beaucoup de syndicats agissent déjà pour augmenter les compétences de leurs membres, mais tous pourraient promouvoir davantage les possibilités d'apprentissage en milieu de travail. Dans certains secteurs, les syndicats sont l'intervenant le plus efficace pour organiser des activités de formation professionnelle. Les syndicats peuvent promouvoir l'amélioration constante des compétences des travailleurs et intervenir en leur nom pour les aider à obtenir les compétences de base qui leur sont essentielles.

40 OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 1999.

41 Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, *Les écarts en matière d'excellence*, août 2001.

Selon le *World Competitiveness Yearbook 2000*, de l'International Institute for Management Development, le Canada s'est classé 17<sup>e</sup> sur 47 au terme d'une enquête visant à déterminer le degré de priorité que les entreprises accordent à la formation de leurs employés. Cela place le Canada loin derrière la Suède, le Japon, la Norvège, l'Allemagne, les États-Unis et l'Australie.

## LE SYSTÈME D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES AU CANADA

MALGRÉ L'EXISTENCE D'IMPORTANTES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE CONTINU SOUVENT TRÈS EFFICACES, LE SYSTÈME D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES PRÉSENTE DES LACUNES ET NE RÉPOND PAS TOUJOURS ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DE TOUS LES ADULTES, PARTICULIÈREMENT CEUX QUI FONT PARTIE DE LA POPULATION ACTIVE.

L'information sur le marché du travail et sur les possibilités d'instruction est incomplète, ce qui limite la capacité des adultes de prendre les bonnes décisions concernant leur apprentissage. Ce problème est aggravé par le fait qu'il y a souvent absence de coordination des programmes et services d'apprentissage locaux.

LE MANQUE DE CAPACITÉS AUX NIVEAUX DE L'ÉVALUATION ET DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EST UNE AUTRE IMPORTANTE LACUNE DE NOTRE INFRASTRUCTURE D'APPRENTISSAGE.

Beaucoup de Canadiens ont des compétences et des connaissances de grande valeur qui, trop souvent, restent sous-utilisées ou sous-rémunérées parce qu'elles ne sont pas officiellement reconnues par les employeurs ou les établissements d'enseignement. Une étude révélait récemment que la reconnaissance des acquis augmenterait de 4,1 à 5,9 milliards de dollars par année la somme des revenus des Canadiens<sup>42</sup>. Selon cette étude, plus de 540 000 Canadiens auraient avantage à faire reconnaître leurs acquis puisqu'ils pourraient gagner en moyenne entre 8 000 dollars et 12 000 dollars de plus chaque année. La reconnaissance de l'apprentissage non structuré, ne menant pas à l'obtention de crédits, encouragerait davantage d'adultes à acquérir de nouvelles connaissances. Cela ferait aussi tomber un important obstacle à la pleine participation de nombreux Canadiens au marché du travail et à leur mobilité professionnelle.

LE SECTEUR POSTSECONDAIRE DEMEURE UNE RESSOURCE CRUCIALE POUR L'APPRENTISSAGE DES ADULTES.

Les innovations visant à rendre le secteur postsecondaire plus accessible aux adultes sont nombreuses : cours en soirée et durant le week-end, cours à temps partiel et cours en ligne. Les cours offerts répondent davantage aux besoins des adultes et l'information est plus facile à obtenir. Néanmoins, les établissements

<sup>42</sup> Conférence Board du Canada, *La reconnaissance des travailleurs intellectuels : avantages économiques d'une meilleure appréciation de l'apprentissage et des titres de compétences au Canada*, 2001.

## Reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis procède de la prémisse selon laquelle l'apprentissage peut se faire à divers endroits comme, par exemple, à l'école, en milieu de travail, dans le cadre d'une expérience de vie ou dans un pays étranger. Elle consiste à déterminer, à documenter, à évaluer et à reconnaître des connaissances, aptitudes, attitudes et compétences acquises antérieurement. Cette reconnaissance peut servir à attester de la validité d'acquis pour répondre aux exigences de programmes d'études ou de formation, pour faire reconnaître des compétences ou des titres professionnels ou pour permettre à des gens d'accéder à un emploi ou de se prévaloir de possibilités d'avancement professionnel.

d'enseignement postsecondaire doivent trouver des moyens de devenir encore plus accessibles et flexibles, d'offrir des programmes et des services de meilleure qualité et d'augmenter leur clientèle adulte.

L'information sur la recherche, les innovations et les meilleures pratiques dans le domaine de l'apprentissage des adultes n'est pas assez largement diffusée. Plusieurs collèges et universités ont mené des recherches utiles sur l'apprentissage des adultes et mis au point d'importants outils pour le faciliter, mais les réseaux établis pour faire progresser la recherche et diffuser les connaissances acquises doivent être suffisamment financés et soutenus.

#### LES CONSEILS SECTORIELS NATIONAUX JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LA MOBILISATION DE L'INDUSTRIE POUR AIDER À COMBLER L'ÉCART ENTRE SES BESOINS ET LES CAPACITÉS DU SYSTÈME D'APPRENTISSAGE.

Par l'intermédiaire de conseils sectoriels, le gouvernement du Canada facilite et favorise la collaboration de différents partenaires – entreprises, travailleurs et établissements d'enseignement – afin de déterminer les meilleurs moyens de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée d'une industrie.

La mission des conseils sectoriels est de définir et de prévoir les besoins en matière de compétences, de promouvoir l'apprentissage continu en milieu de travail, de faciliter la mobilité des travailleurs et leurs transitions sur le marché du travail, d'aider les travailleurs à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour évoluer dans le nouveau contexte économique et d'encourager le secteur privé à participer à la recherche de solutions aux problèmes de perfectionnement des compétences.

**Le Conseil des ressources humaines en biotechnologie** travaille avec des spécialistes en matière de planification des ressources humaines en vue d'offrir aux PME toute une gamme de services « virtuels » dans ce domaine. Le **Conseil canadien des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement** a entrepris l'établissement sur Internet d'un service d'évaluation des compétences qui aidera les employeurs, dont un bon nombre de PME, à s'assurer que leurs employés possèdent les compétences nécessaires pour évoluer dans l'industrie de l'environnement.

Les partenariats sectoriels sont un moyen utile de répondre aux nouveaux besoins en matière de compétences, d'apporter des solutions aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de permettre l'acquisition en milieu de travail de compétences de base essentielles pour participer à des activités d'apprentissage continu.

Le réseau des conseils sectoriels nationaux ne couvre actuellement que 25 p. 100 du marché du travail et les conseils existants œuvrent dans des secteurs traditionnels ou nouveaux de l'industrie, comme ceux de l'acier, du textile, de l'environnement, des technologies de l'information et de la biotechnologie. L'élargissement des partenariats sectoriels permettrait à plus d'entreprises d'entreprendre des activités de planification de leurs besoins en ressources humaines. L'amélioration des activités sectorielles augmenterait la formation donnée en milieu de travail, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises.

## 4.2 CE QUE NOUS FAISONS PRÉSENTEMENT

Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires ont pris ensemble diverses mesures pour encourager l'apprentissage à l'âge adulte et le perfectionnement des compétences.

### LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX TRAVAILLENT ENSEMBLE À APPORTER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES QUI SE POSENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Dans la plupart des provinces et territoires, les mesures de soutien et d'aide à l'emploi s'adressant aux clients du régime d'assurance-emploi sont administrées dans le cadre des **ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le développement du marché du travail**. En vertu de ces ententes, des fonds de 1,95 milliard de dollars sont disponibles chaque année pour le financement de ces mesures. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent également ensemble pour améliorer continuellement l'information sur le marché du travail afin d'aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à mieux comprendre les tendances réelles et prévues du marché du travail, particulièrement dans les secteurs de l'économie où sont survenues des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Il est important de permettre aux employeurs, aux travailleurs, aux chercheurs d'emploi et aux établissements d'enseignement d'avoir accès en temps utile à de l'information pertinente et exacte sur le marché du travail afin de leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause.



Les **ententes sur le développement du marché du travail** sont un partenariat important et efficace pour l'harmonisation des efforts qui sont faits pour aider les Canadiens en chômage à se trouver un nouvel emploi. Les programmes et services offerts dans le cadre de ces partenariats aident efficacement à remettre les gens au travail. Depuis la conclusion des premières ententes en 1996, certaines caractéristiques structurelles du marché du travail ont considérablement changé – les taux d'emploi demeurent élevés malgré le récent ralentissement cyclique de l'économie; des pénuries de main-d'œuvre apparaissent dans certains secteurs tandis que des périodes de chômage prolongé demeurent un problème dans d'autres; les travailleurs se trouvent confrontés à des défis différents et nouveaux parce que l'économie est de plus en plus axée sur le savoir. Pour faire face à ces changements dans la dynamique du marché du travail, les gouvernements devront adapter en conséquence les efforts qu'ils font pour venir en aide aux Canadiens qui n'ont pas d'emploi. Ils devront travailler ensemble pour que ces partenariats continuent d'apporter des solutions efficaces aux

nouveaux problèmes que pose l'évolution du marché du travail et des besoins des Canadiens en matière de compétences professionnelles.

Le gouvernement du Canada consacre annuellement plus de 320 millions de dollars au financement de sa **Stratégie de développement des ressources humaines autochtones**. Dans le cadre de ce programme de cinq ans, établi en avril 1999, il a conclu avec 79 organisations autochtones des ententes en vertu desquelles elles se chargent de la conception et de la mise en œuvre de programmes et de services d'emploi qui correspondent à leurs priorités et besoins particuliers. Cela comprend des mesures spéciales visant d'une part à aider les Autochtones à se préparer pour le travail et à trouver et conserver un emploi et, d'autre part, à renforcer les moyens d'action des collectivités. Les ententes portent également sur le financement de services de garde pour les enfants des Premières Nations et des collectivités inuites et d'initiatives en faveur des jeunes et des personnes handicapées dans les collectivités autochtones.

En vertu des ententes conclues dans le cadre du programme **Aide à l'employabilité des personnes handicapées**, le gouvernement du Canada consacre annuellement 193 millions de dollars au financement de programmes et services provinciaux destinés à aider les personnes handicapées à se trouver un emploi et à le conserver. Le gouvernement du Canada aide également à augmenter l'employabilité des personnes handicapées en finançant un **Fonds d'intégration** doté d'un budget annuel de 30 millions de dollars. Conformément à l'engagement qui a été pris dans le discours du Trône de 2001 de venir en aide aux personnes handicapées dans le domaine de l'acquisition des compétences, le gouvernement du Canada travaille avec

les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires à l'élaboration d'une stratégie du marché du travail globale pour ce groupe. L'objectif ultime de cette stratégie sera d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi en mettant l'accent sur la coordination des efforts qui sont faits pour augmenter leur employabilité et pour faire en sorte qu'elles soient en mesure de profiter de possibilités d'emploi déjà existantes ou à venir.

Le **Secrétariat national à l'alphabétisation** appuie les efforts d'alphabétisation des adultes dans le cadre de partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales, les organismes d'alphabétisation, les associations de gens d'affaires, les organisations syndicales et le milieu de l'enseignement. Depuis 1988, le gouvernement du Canada a investi plus de 330 millions de dollars dans l'alphabétisation des adultes. Ces partenariats aident à rendre les programmes d'alphabétisation plus accessibles à plus de gens, à sensibiliser le public à l'importance de l'alphabétisation, à améliorer la communication et la coordination de l'information, à intensifier la recherche et à produire divers documents et outils d'apprentissage.

Les **conseils sectoriels** facilitent la collaboration de partenaires de l'industrie aux efforts qui sont faits dans le but d'aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour évoluer dans la nouvelle économie. Ils ont aidé à étendre la portée des démarches visant à améliorer le système de reconnaissance des acquis, à favoriser l'acquisition de compétences essentielles en milieu de travail et à établir des normes nationales en matière de compétences.

Le gouvernement du Canada appuie tout un éventail d'activités sectorielles dans le domaine des compétences, y compris des études des tendances de la main-d'œuvre, des activités de soutien de l'infrastructure des conseils sectoriels et des activités sectorielles liées à des projets comme la production d'information sur le marché du travail, l'établissement de normes professionnelles nationales, la conception de cours communs et le développement d'outils qui facilitent et encouragent le perfectionnement en milieu de travail.

Par exemple, le Conseil sectoriel de l'industrie du textile a innové en matière d'enseignement de compétences de base dans cette industrie en créant un programme de stages en gestion qui a été primé. Le Conseil du Service d'entretien et de réparation automobiles du Canada a mis au point un système d'apprentissage interactif à distance basé sur la diffusion par satellite de programmes de formation et d'études de haute qualité. Jusqu'ici, le nombre d'heures de diffusion de formation se chiffre à 3 000, et le nombre de connexions au système à 22 500. Le Programme d'encadrement/mentorat du Conseil donne à des techniciens de l'automobile les compétences nécessaires pour appuyer l'apprentissage en milieu de travail. Ce programme est administré par des collèges communautaires.

Dans son budget de 2001, le gouvernement du Canada a annoncé une aide financière supplémentaire pour le financement des activités de conseils sectoriels exemplaires et pour l'établissement de nouveaux conseils dans des secteurs névralgiques de l'économie. Cette aide supplémentaire permettra aux conseils sectoriels d'intensifier leurs efforts

pour apporter des solutions innovatrices aux problèmes occasionnés par l'évolution des besoins de compétences dans leur industrie et permettra aussi d'étendre la portée des activités des conseils sectoriels sur l'ensemble du marché du travail.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent ensemble à promouvoir la mobilité des travailleurs des métiers spécialisés dans le cadre du **Programme du Sceau rouge**. Ce programme vise à faciliter la mobilité interprovinciale des travailleurs spécialisés en harmonisant les exigences professionnelles et les normes de reconnaissance des titres de compétence d'après l'Analyse nationale des professions. Dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail, le gouvernement du Canada a travaillé avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour assurer un haut niveau de conformité aux dispositions du chapitre 7 de l'**Accord sur le commerce intérieur** (ACI). Le chapitre 7 de l'ACI vise à permettre aux travailleurs ayant compétence pour exercer un métier dans leur province ou territoire de se prévaloir des possibilités d'emploi qui s'offrent dans ce métier n'importe où au Canada. La concertation fédérale-provinciale-territoriale dans ce domaine a facilité la mobilité des travailleurs d'un bout à l'autre du Canada, ce qui a eu un effet positif sur le marché du travail.

Plusieurs ministères fédéraux s'associent à des partenaires locaux pour la mise en œuvre de programmes d'apprentissage. Il

*Avant l'Accord sur le commerce intérieur, les ingénieurs devaient avoir travaillé dans leur province d'attache pendant cinq ans avant de pouvoir obtenir une accréditation dans une autre province. Depuis, cette condition a été éliminée, et tout ingénieur en règle peut désormais obtenir une accréditation immédiate dans l'ensemble des provinces.*

peut s'agir d'autres ordres de gouvernement, d'organismes communautaires ou d'organisations du secteur privé. Depuis 1995, dans le cadre du **Programme d'accès communautaire**, Industrie Canada a investi 195 millions de dollars dans l'aménagement de sites publics d'accès à Internet dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées. Dans le cadre du programme **Collectivités ingénieuses**, le gouvernement du Canada a engagé des dépenses de 60 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le financement de projets pilotes portant sur des activités communautaires de développement économique, social et culturel faisant appel aux technologies de l'information. Et depuis 1998, Développement des ressources humaines Canada a investi 32 millions de dollars dans l'**Initiative des réseaux communautaires d'apprentissage**, qui favorise le renforcement des moyens d'action locaux en faisant appel à Internet pour permettre l'apprentissage individuel en ligne, la constitution de réseaux communautaires et la création de possibilités d'emploi.

En tant qu'employeur, le gouvernement du Canada a à cœur d'apporter les réformes nécessaires pour que la fonction publique du Canada continue d'évoluer et de s'adapter, afin qu'elle se distingue par son excellence et que ses membres aient les compétences voulues pour évoluer dans le contexte de l'économie et de la société du savoir.

### **4.3 CE QUE NOUS DEVRONS FAIRE**

Assurer une main-d'œuvre de calibre mondial au Canada exigera un effort collectif soutenu sur plusieurs fronts. Le gouvernement du Canada propose à cet égard l'objectif global national et les jalons suivants en matière d'apprentissage à l'âge adulte :

#### ***Doter le Canada, dès maintenant et pour l'avenir, d'une main-d'œuvre plus compétente et plus adaptable.***

Les jalons suivants devraient faire partie des repères à établir pour mesurer nos progrès dans la réalisation de cet objectif :

- Augmenter d'un million d'ici cinq ans le nombre d'apprenants adultes, hommes et femmes, de tous les groupes de la société.
- Faire augmenter du tiers, en cinq ans, les sommes que les entreprises canadiennes investissent par employé dans le perfectionnement de leur main-d'œuvre.
- Faire diminuer de 25 p. 100, durant la prochaine décennie, le nombre d'adultes canadiens faiblement alphabétisés.

Pour atteindre cet objectif national et ces jalons, nous devons nous assurer d'avoir toutes les connaissances et l'information nécessaires en intensifiant nos activités de recherche et en recueillant davantage d'information sur l'apprentissage et sur le marché du travail. Il est essentiel de disposer d'informations sur le rendement de l'économie et du marché du travail au Canada pour être en mesure de déceler et de diagnostiquer de nouveaux problèmes comme des pénuries de main-d'œuvre ou des lacunes au niveau des compétences. Il est également important d'effectuer de la recherche et de recueillir des données sur l'efficacité des interventions visant à appuyer le perfectionnement des compétences, l'apprentissage et la participation au marché du travail. Ainsi, le gouvernement du Canada expérimente, entre autres, de nouvelles formules visant à aider les parents seuls qui reçoivent de l'aide sociale à devenir plus autonomes.

#### 4.4 LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter le soutien que reçoivent les conseils sectoriels. Il a aussi étendu l'admissibilité au crédit d'impôt pour études aux personnes qui reçoivent une aide imposable, notamment sous forme de prestations d'assurance-emploi, pour faire des études postsecondaires. Il a exonéré de l'impôt l'aide accordée au titre des frais d'inscription à des cours de formation de base des adultes dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, dont le régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement poursuivra les efforts entrepris pour doter le Canada d'une main-d'œuvre qui figurera parmi les meilleures au monde. Il examinera pour cela différentes possibilités d'intervention dans certains domaines pour aider les Canadiens à profiter d'occasions de s'instruire et à réaliser leurs aspirations, et pour augmenter notre bassin de main-d'œuvre. Il discutera de ces possibilités d'intervention avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants.

#### AUGMENTER LE NOMBRE DE CONSEILS SECTORIELS ET L'ÉTENDUE DE LEURS ACTIVITÉS

Le gouvernement du Canada travaillera avec les conseils sectoriels pour augmenter le nombre de secteurs industriels couverts et pour étendre la portée du travail qu'ils font en matière de planification des ressources humaines et de perfectionnement des compétences au sein des différents secteurs et auprès des petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement du Canada discutera aussi avec les conseils sectoriels et d'autres partenaires de la possibilité d'instituer une norme d'excellence intersectorielle en matière de perfectionnement des compétences en milieu de travail, qui permettrait de reconnaître publiquement le mérite des entreprises qui établissent des programmes d'apprentissage exemplaires et d'aider à susciter un changement de culture concernant le perfectionnement des compétences et les efforts à faire pour rendre les milieux de travail plus dynamiques.

#### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DISSÉMINATION DE CONNAISSANCES ET D'INFORMATIONS SUR L'APPRENTISSAGE À L'ÂGE ADULTE

Le gouvernement du Canada examinera les moyens d'intensifier la recherche et de favoriser le développement et la diffusion de connaissances et d'informations sur les compétences et l'apprentissage à l'âge adulte. On pourrait, par exemple, effectuer de la recherche appliquée, y compris des études qui utiliseraient des modèles axés sur la collectivité comparables à l'initiative **Comprendre la petite enfance**; développer une expertise et recueillir de l'information, et assurer la diffusion de l'une et l'autre; développer et partager des ressources et des outils afin d'aider les adultes canadiens à acquérir des compétences. Ce travail pourrait porter sur l'apprentissage en ligne; la reconnaissance des acquis; les besoins de groupes particuliers comme les personnes handicapées; l'apprentissage en milieu de travail, y compris de compétences de base, notamment sur le plan de l'alphabétisation; et les façons de répondre aux besoins de compétences et d'apprentissage des Canadiens dans leur

collectivité. Le gouvernement du Canada travaillera à cet égard avec les provinces et les territoires aussi bien qu'avec les employeurs, les syndicats, les institutions d'enseignement postsecondaire, les conseils sectoriels et les organisations non gouvernementales.

#### FAVORISER L'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL ET ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS DE COMBINER LE TRAVAIL ET LES ÉTUDES

Le gouvernement du Canada examinera avec ses partenaires la possibilité d'offrir des incitatifs financiers aux employeurs qui aident leurs employés à acquérir des compétences de base. L'augmentation de leurs capacités de lecture, d'écriture et de calcul peut aider certains travailleurs à demeurer dans la population active et à améliorer leurs perspectives d'emploi.

Dans le cadre de ses échanges continus avec les provinces et territoires sur la question de l'aide financière aux étudiants, le gouvernement du Canada discutera de la possibilité de bonifier ses programmes de prêts pour les études à temps partiel afin d'inciter davantage les travailleurs adultes à revenu faible ou moyen à se perfectionner pendant qu'ils travaillent en leur donnant le moyen de le faire.

#### OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES POUR LES MESURES ACTIVES D'AIDE À L'EMPLOI

À partir des partenariats actuels pour le développement du marché du travail, le gouvernement du Canada est disposé à travailler avec les provinces et les territoires pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin de répondre aux besoins en matière de perfectionnement des compétences dans un marché du travail en évolution, et de tenir les Canadiens informés des résultats des efforts des gouvernements à cet égard.

#### FAVORISER LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DES GENS QUI ONT DE LA DIFFICULTÉ À L'INTÉGRER

Le gouvernement du Canada examinera avec les provinces et territoires et d'autres partenaires certaines mesures ciblées de perfectionnement des compétences qui pourraient être prises pour venir en aide aux personnes handicapées, aux Autochtones, aux membres des minorités visibles, aux personnes peu alphabétisées ou ayant des compétences de base insuffisantes et à d'autres personnes pour qui il est particulièrement difficile de se tailler une place sur le marché du travail.





L'immigration contribue depuis longtemps à bâtir et à façonner le Canada. En plus de favoriser la croissance économique, la politique du Canada en matière d'immigration vise divers objectifs, notamment la réunion des familles, l'aide humanitaire ainsi que la diversité sociale et culturelle.

Les talents, les aptitudes et les compétences des immigrants enrichissent le Canada. Au cours des prochaines décennies, l'immigration jouera un rôle encore plus important. Étant donné le vieillissement de la population et le faible taux de natalité, les besoins du Canada en travailleurs qualifiés et capables de s'adapter, y compris les besoins en travailleurs spécialisés dans certains secteurs clés, nécessiteront des efforts particuliers pour mieux sélectionner et attirer des immigrants possédant les compétences recherchées.

Pour que le Canada tire pleinement profit de leurs compétences et de leurs aptitudes, il est essentiel de faire en sorte que les immigrants s'intègrent bien au marché du travail et à la société. Il est également important de mieux se renseigner, particulièrement les employeurs, sur le large éventail de talents et de compétences que les immigrants ont à offrir.

## 5.1 LA SITUATION ACTUELLE

**ACTUELLEMENT, PLUS DE 70 P. 100 DE LA CROISSANCE NETTE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EST ATTRIBUABLE À L'IMMIGRATION.**

Entre 1991 et 1996, la main-d'œuvre canadienne a augmenté de 608 000 personnes, dont 431 000 immigrants. En raison des changements démographiques, on prévoit qu'en 2011 la croissance nette de la main-d'œuvre sera entièrement attribuable à l'immigration et qu'il en sera de même en 2031 pour la croissance nette de la population<sup>43</sup>.

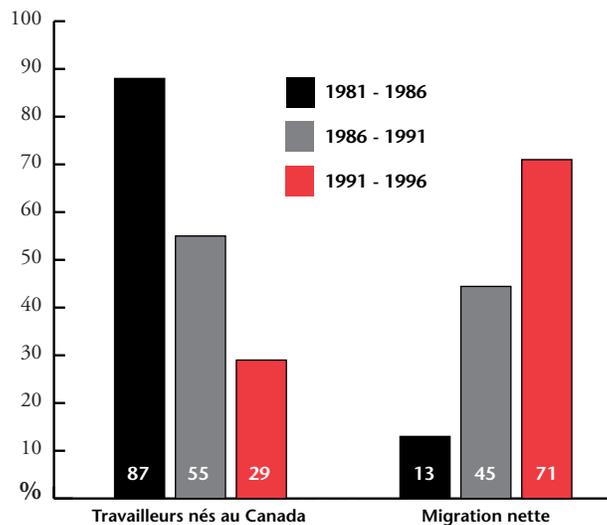
En 2000, le Canada a accueilli plus de 226 000 immigrants et réfugiés et environ 60 p. 100 d'entre eux entraient dans la catégorie économique – une des trois grandes catégories d'immigrants au Canada qui comprend les personnes qui immigreront à titre de travailleurs temporaires ou permanents<sup>44</sup>. Ces pourcentages sont de 50 p. 100 en Australie et de 12 p. 100 aux États-Unis. Pour ce qui est des autres immigrants, 27 p. 100 sont venus rejoindre leur famille et 12 p. 100 étaient des réfugiés.

<sup>43</sup> Denton, Feaver et Spencer, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, Immigration, *Labour Force and the Age Structure of the Population*, 1999.

<sup>44</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 2000.

AIDER LES IMMIGRANTS  
À RÉALISER  
PLEINEMENT  
LEUR POTENTIEL

## Contribution à la population active du Canada



Source : Denton, Feaver et Spencer, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, *Immigration, Labour Force and the Age Structure of the Population*, 1999.

LA CONCURRENCE MONDIALE POUR LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS S'INTENSIFIE. LE CANADA N'EST PAS LE SEUL PAYS À CHERCHER À ATTIRER CHEZ LUI DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS QUALIFIÉS.

De nombreux autres pays industrialisés doivent composer avec une baisse de la croissance de leur main-d'œuvre semblable à celle que nous connaissons, sinon pire. Ces pays déploient de plus en plus d'efforts pour attirer des immigrants

qualifiés. Certains pays occidentaux réexaminent leurs systèmes d'immigration pour mieux les adapter à leurs besoins de main-d'œuvre et à leurs réalités économiques.

LE CANADA RÉUSSIT À ATTIRER DES IMMIGRANTS HAUTEMENT INSTRUITS.

Les immigrants récemment arrivés au Canada ont en moyenne un niveau d'instruction plus élevé que les Canadiens de naissance. En 2000, 58 p. 100 des immigrants en âge de travailler possédaient un diplôme d'études postsecondaires au moment de leur établissement, comparativement à 43 p. 100 de la population canadienne<sup>45</sup>.

<sup>45</sup> Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2000-2001*; Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 2000.



TOUTEFOIS, LES IMMIGRANTS RÉUSSISSENT DE MOINS EN MOINS BIEN SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. MÊME AVEC DES NIVEAUX D'INSTRUCTION ET DE SPÉCIALISATION PLUS ÉLEVÉS, LES IMMIGRANTS RÉUSSISSENT MAINTENANT MOINS BIEN QUE LES TRAVAILLEURS NÉS AU CANADA QUI ONT UNE FORMATION ÉQUIVALENTE.

Il peut s'écouler jusqu'à dix ans avant que les revenus des immigrants ayant une formation universitaire rejoignent ceux de leurs homologues canadiens. En outre, en 1996, on observait une différence de près de 20 points de pourcentage entre le taux d'emploi des travailleurs nés au Canada ayant une formation universitaire (92 p. 100) et celui des immigrants ayant aussi fait des études universitaires (73 p. 100)<sup>46</sup>. Ces écarts s'élargissent avec le temps, ce qui est une indication de l'existence, dans le processus d'intégration des immigrants au marché du travail, de lacunes qui entraînent une sous-utilisation de leurs compétences.

Les difficultés que connaissent les immigrants sur le marché du travail expliquent en bonne partie la fréquence de la pauvreté chez les familles d'immigrants récemment établies. Le pourcentage des familles d'immigrants établies au Canada depuis dix ans ou moins dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu est passé de 23 p. 100 en 1985 à 39 p. 100 en 1997<sup>47</sup>.

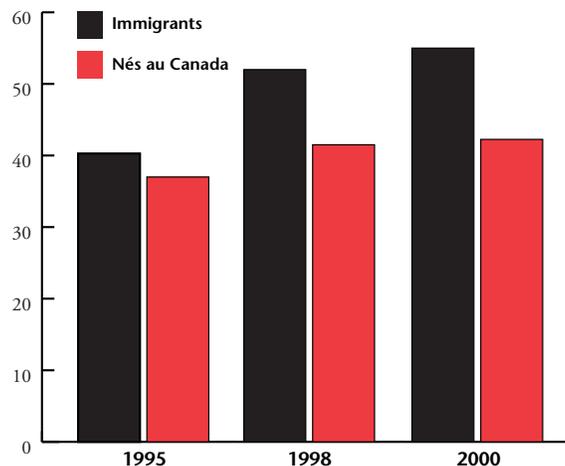
#### LE CANADA POURRAIT AIDER D'AVANTAGE LES IMMIGRANTS À RÉALISER LEUR PLEIN POTENTIEL.

Même si les différences entre les objectifs d'immigration rendent les comparaisons difficiles, l'écart de revenu entre les immigrants qualifiés et les autres travailleurs diminue plus rapidement dans d'autres pays, comme l'Australie. Parce que l'intégration des immigrants est moins rapide ici qu'ailleurs, il nous sera plus difficile à l'avenir de recruter des travailleurs qualifiés à l'étranger. Faire en sorte que les immigrants puissent utiliser leurs compétences, dès qu'ils arrivent au pays, est dans le meilleur intérêt de ces derniers et bénéficiera à l'économie canadienne.

46 Statistique Canada, *Recensement de 1996*.

47 Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada et Politique, planification et recherche stratégiques, Citoyenneté et Immigration Canada, Enquête sur les finances des consommateurs. Les chiffres de 1997 comprennent le nombre de demandeurs du statut de réfugié, mais pas ceux de 1985.

### Pourcentage des immigrants et des personnes nés au Canada ayant une formation postsecondaire



Fondé sur les travailleurs ayant 15 ans et plus



IL EST ESSENTIEL D'ENCOURAGER UNE MEILLEURE ACCEPTATION DES IMMIGRANTS DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE, TANT POUR RÉALISER NOS OBJECTIFS ÉCONOMIQUES QUE POUR RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE.

Les immigrants ont besoin de meilleurs programmes d'établissement et d'intégration pour réussir à s'intégrer rapidement à la société et au marché du travail.

L'ATTITUDE DU PUBLIC ET DES EMPLOYEURS ET LEUR DEGRÉ DE SENSIBILISATION ONT UNE INFLUENCE DÉTERMINANTE SUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES IMMIGRANTS.

L'attitude des employeurs influe beaucoup sur les perspectives d'emploi et les revenus des immigrants. La plupart des immigrants sont des membres de minorités visibles qui, comme ceux qui sont nés au Canada, peuvent avoir des obstacles particuliers à surmonter sur le marché de l'emploi.

Mieux les immigrants s'intégreront au marché du travail, mieux ils s'intégreront à la société. L'attitude et la sensibilisation du public et des employeurs sont des facteurs qui prennent de plus en plus d'importance maintenant que les immigrants proviennent d'un large éventail de pays.

L'IMMIGRATION A D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Pour optimiser la contribution économique et sociale de l'immigration au Canada, nous devons fournir aux nouveaux arrivants tout le soutien dont ils ont besoin pour mettre rapidement à profit leurs compétences et leur formation.

Les principaux facteurs déterminants de l'intégration fructueuse des immigrants sont :

- la maîtrise de la langue – les immigrants doivent maîtriser suffisamment la langue pour prendre leur place sur le marché du travail;
- une bonne scolarité – plus elle est élevée, meilleurs sont les résultats sur le marché du travail;
- les liens antérieurs avec le Canada – les immigrants qui ont travaillé ou étudié au Canada s'intègrent plus rapidement et ont un meilleur rendement sur le marché du travail;
- la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger – des processus efficaces d'évaluation et de reconnaissance des compétences peuvent améliorer l'accès à l'emploi;
- l'information sur le marché du travail – la communication aux immigrants, en temps opportun, de renseignements pertinents et appropriés à leurs besoins leur permet, avant et après leur arrivée, de préparer leur entrée sur le marché du travail canadien;
- l'expérience de travail au Canada – après leur arrivée au Canada, plus les immigrants acquièrent de l'expérience de travail pertinente rapidement, meilleurs sont leurs résultats sur le marché du travail;
- l'attitude du public et des employeurs – une attitude positive à l'endroit des immigrants accélère leur intégration au marché du travail.

## 5.2 CE QUE NOUS FAISONS PRÉSENTEMENT

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* jette les bases d'un système d'immigration renouvelé. Elle vise à la fois à faciliter la sélection des immigrants, y compris les travailleurs hautement qualifiés venant de tous les coins du monde, et à protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

Depuis 1990, le Canada a accueilli plus de deux millions de nouveaux arrivants, immigrants ou réfugiés. Le gouvernement du Canada consacre actuellement plus de 330 millions de dollars par année au financement de différents programmes d'établissement et d'intégration principalement axés sur la formation linguistique des adultes.

L'immigration est un domaine de compétence partagée. En plus, les provinces et les territoires font d'importants investissements dans l'enseignement de l'anglais et du français aux enfants immigrants et dans les autres services publics dont se servent les immigrants. Le gouvernement du Canada continuera de travailler de concert avec les provinces et les territoires pour aider les immigrants à s'intégrer plus rapidement et plus facilement, et optimiser les retombées de l'immigration dans toutes les régions. Le gouvernement du Canada a conclu avec la plupart des provinces et des territoires un accord-cadre sur la coopération en matière d'immigration, une entente reliée à la sélection ou encore les deux. En ce qui a trait à la sélection, les ententes sur les candidats de la province signées depuis 1998 permettent au gouvernement provincial ou territorial concerné de désigner un nombre convenu d'immigrants économiques qu'il désire accueillir. Aux termes de l'accord de 1991 avec le Québec, la province sélectionne la plupart des immigrants qu'elle accueille.

En vertu d'ententes conclues avec le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, les programmes d'établissement et d'intégration sont élaborés et administrés par le gouvernement provincial et ces provinces reçoivent une compensation du gouvernement du Canada.

## 5.3 CE QUE NOUS DEVRONS FAIRE

Le gouvernement du Canada propose l'objectif global national et les jalons suivants pour ce qui est des aspects du marché du travail qui se rattachent à l'immigration :

***Faire en sorte que le Canada continue d'attirer les immigrants qualifiés dont il a besoin et les aide à réaliser pleinement leur potentiel dans la société et sur le marché du travail du Canada.***

Les jalons suivants devraient faire partie des repères à établir pour mesurer nos progrès vers la réalisation de cet objectif :

- Faire passer de 58 p. 100 en 2000 à 65 p. 100 en 2010 le pourcentage des immigrants adultes ayant une formation postsecondaire;
- Réduire de moitié, pour des niveaux d'instruction et de qualification comparables, l'écart entre le revenu des immigrants actifs sur le marché du travail et celui des travailleurs nés au Canada.

#### **5.4 LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

---

Un important défi pour le Canada est de recruter les immigrants qualifiés dont il a besoin pour soutenir l'innovation, la productivité et la croissance économique.

Le gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les employeurs et d'autres partenaires pour sélectionner et attirer des immigrants hautement qualifiés. Le document parallèle sous la responsabilité du ministère de l'Industrie propose des mesures visant à permettre au Canada de continuer à accueillir les immigrants qualifiés dont il a besoin.

Pour aider les immigrants à mettre pleinement à profit leurs compétences, le gouvernement du Canada devra travailler avec tous ses partenaires pour que les immigrants soient bien intégrés au marché du travail canadien. Il faudra notamment faciliter la reconnaissance et l'évaluation des titres de compétences acquis à l'étranger et faire mieux connaître tout ce que les immigrants peuvent apporter aux employeurs.

Le gouvernement examinera des mesures qui feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants et tiendront compte du partage des responsabilités dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales concernant l'immigration. Voici certaines de ces mesures :

#### **DÉVELOPPER UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET TRANSPARENTE À L'ÉGARD DE LA RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ACQUIS À L'ÉTRANGER.**

La reconnaissance des compétences des immigrants qualifiés par les établissements, les associations et les employeurs du Canada constitue un aspect essentiel de leur intégration sur le marché du travail. Pour y parvenir, le gouvernement du Canada propose de collaborer avec les provinces et les territoires, les organismes de réglementation, les employeurs et les autres intervenants afin de mettre en place des mécanismes équitables, transparents et comparables d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger avant et après l'arrivée des immigrants qui exercent une profession ou un métier réglementé et ceux qui possèdent une formation et de l'expérience dans une profession ou un métier non réglementé.

#### **MIEUX APPUYER L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS AU MARCHÉ DU TRAVAIL DU CANADA.**

Pour bien s'intégrer au marché du travail, il est essentiel que les immigrants soient en mesure de communiquer efficacement au travail. À cette fin, des cours de langue avancés, qui leur fourniraient les outils adéquats pour communiquer au travail, pourraient leur être offerts;

L'expérience de travail au Canada permet aux immigrants de comprendre le milieu de travail et de s'y adapter. En encourageant et en aidant les employeurs à embaucher des immigrants, notamment par le biais de stages, nous permettrons aux immigrants d'acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour améliorer leur rendement sur le marché du travail et pour réaliser pleinement leur potentiel;

Fournir aux immigrants des renseignements adaptés sur le marché du travail et leur offrir des mesures d'aide à la recherche d'emploi, avant et après leur arrivée, leur permettra de mieux comprendre le marché du travail au Canada et, par conséquent, de s'y intégrer plus rapidement et efficacement.

#### AIDER LES IMMIGRANTS À RÉALISER PLEINEMENT LEUR POTENTIEL TOUT AU LONG DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE.

Nous voudrions examiner les moyens de voir à ce que le Canada dispose des renseignements et des connaissances nécessaires pour optimiser à long terme les retombées de l'immigration sur le marché du travail et dans la société. Les méthodes choisies pourraient comprendre la réalisation de sondages permettant de prendre appui sur les recherches existantes et l'examen des approches internationales qui se sont avérées fructueuses.



Les gouvernements, les milieux patronaux et syndicaux, les organismes sans but lucratif et les diverses collectivités du pays cherchent tous de nouveaux moyens plus efficaces de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient les outils dont ils ont besoin pour occuper pleinement leur place dans l'économie et la société axées sur le savoir. En travaillant ensemble, nous pourrions accomplir plus, plus vite.

En publiant ce document, le gouvernement du Canada cherche à engager les provinces et territoires, et d'autres partenaires, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national en matière de compétences et d'apprentissage pour le 21<sup>e</sup> siècle. Le but de cette démarche, axée sur le dialogue, est de dégager un large consensus sur les objectifs généraux à établir à l'échelle nationale et sur les mesures collectives à prendre pour les atteindre. Notre plan d'action en matière de compétences et d'apprentissage en plus de celui dont fait foi le document d'Industrie Canada qui l'accompagne, s'inscrivent dans nos efforts nationaux en vue de bâtir une économie innovatrice et une société forte.

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA  
CONSULTERA LES GOUVERNEMENTS  
PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX  
AU SUJET DES MESURES QU'IL  
PROPOSE ET EXPLORERA LES  
DOMAINES OÙ IL POURRAIT  
Y AVOIR COLLABORATION.**

À partir de nos partenariats actuels, le gouvernement travaillera avec les provinces et territoires dans le cadre des forums multilatéraux existants ainsi qu'au niveau bilatéral.

Avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, par exemple, le gouvernement étudiera les moyens d'intensifier la collaboration qui existe déjà dans le cadre de l'Entente sur le développement de la petite enfance et poursuivra le travail amorcé en vue de l'établissement d'une stratégie complète d'intégration des personnes handicapées au marché du travail. Dans le cadre des travaux du Forum des ministres du marché du travail, les gouvernements pourraient déterminer les possibilités d'intervention en matière,

## UN APPEL À L'ACTION

par exemple, d'alphabétisation, d'information sur le marché du travail, de mesures actives d'emploi dans le cadre du régime d'assurance-emploi et de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. En collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le gouvernement voudrait examiner les moyens par lesquels on pourrait augmenter l'efficacité de l'aide financière aux étudiants et déterminer les mesures à prendre pour élargir l'accès à l'éducation postsecondaire et établir des indicateurs d'apprentissage.

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA  
ENGAGERA ÉGALEMENT UN LARGE  
ÉVENTAIL DE PARTENAIRES ET  
D'INTERVENANTS DANS DES  
DISCUSSIONS SUR LES OBJECTIFS  
NATIONAUX ET LES MOYENS À  
PRENDRE POUR LES ATTEINDRE.**

À titre d'exemple, le gouvernement organisera une série d'ateliers sur les pratiques ayant prouvé leur efficacité dans des domaines comme le perfectionnement des compétences en milieu de travail, l'alphabétisation, les métiers spécialisés et l'apprentissage en ligne.

Afin de tenir les Canadiens informés des progrès accomplis et d'assurer l'imputabilité, le gouvernement du Canada travaillera avec les provinces et les territoires et d'autres intervenants pour développer les mesures nécessaires afin d'établir des indicateurs qui permettront de mesurer nos succès et d'informer les Canadiens des résultats obtenus. Afin de guider nos actions communes, nous allons également prendre ensemble les mesures nécessaires pour assurer la publication en temps opportun de données et de résultats de recherche exacts et pertinents.

L'atteinte de nos objectifs exigera un engagement collectif à long terme et nécessitera des efforts soutenus de la part de tous les gouvernements au Canada et des citoyens dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs de l'économie. Le plus grand atout du Canada a toujours été la qualité, la mobilité et le professionnalisme de sa main-d'œuvre. Nous devons veiller à ce qu'il en soit toujours ainsi, dans notre intérêt et celui de nos enfants.